Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 58 (1950)

Heft: 4

Artikel: Le bourg et le château de Mont-le-Vieux. II, Description du complexe fortifié

Autor: Dubuis, Olivier

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-45188

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le bourg et le château de Mont-le-Vieux

II

DESCRIPTION DU COMPLEXE FORTIFIÉ

I. *Généralités*

Nous avons déjà fixé l'identification des ruines du Malagny avec les traces du château de Mont-le-Vieux, et décrit la position. La répartition des zones de ce complexe fortifié mesurant environ 160 m. sur 70 m. nous est partiellement révélée par les reconnaissances anciennes.

Selon le volume de la Grosse Balay conservé aux archives de l'Etat de Fribourg, Amédée, fils de feu Gallois de Viry, reconnaît en 1404 qu'il tient en fief lige et noble du Comte de Savoie « *Castrum*, territorium de Mont lez Vez seu Mont de Lay, cum mandamento, mero mixto imperio... (etc.) ... Item *burgum suum de Mont*, dicto castro contiguum, *cum orto* contiguo eidem castro ». [1] Ce fief lui vient, dit-il, de la succession de son père, et, par lui, de sa grand-mère paternelle, Dame Luque de la Baume. La formule est reprise plus tard par les commissaires Quisard (1493) et Lando (1543), avec quelques variantes que nous avons étudiées dans le chapitre toponymique.

Il y avait donc un château et, le jouxtant, un bourg et un jardin. L'examen du terrain actuellement occupé par les ruines révèle l'existence de deux zones distinctes : du côté du lac, une esplanade à laquelle s'accordent les descriptions du *bourg* conservées dans les reconnaissances [2] ; et, du côté du Jura, une petite éminence, la motte dont les fortifications ont été partiellement révélées par les sondages : c'est le *fort*, le *castrum* au sens étroit du mot [3]. Quant au *jardin*, il est plus difficile à repérer... contigu au fort, il n'était donc pas au sud (région occupée par le bourg),

[1] Fol. 89 r.
[2] Cf. plus bas et plan (p. 164) : A, B, C, D, E.
[3] Cf. plus bas et plan : F, G, H, K, L, M.

ni au nord où le fossé était bordé par d'autres terres, particulières ; le plus vraisemblable est qu'il se trouvait entre les deux enceintes, à l'est ou à l'ouest (cf. plan : N ou N'). Car la zone située hors les murs à l'orient doit être exclue en raison de sa déclivité trop forte ; celle de l'occident portait en 1404 déjà le nom d'Oche du Four (Ochia furni), ce qui fait penser à une terre inféodée en même temps que la charge de fournier, plutôt qu'à un jardin seigneurial. Le secteur enfermé entre les deux enceintes ne convient pas au nord, où l'on croit relever des traces de bâtiments (cf. plan : K, L).

Une enceinte commune englobe le fort et le bourg, et des fossés protègent l'ensemble aux points les plus menacés : ces défenses seront décrites à leur place, soit à propos du château, soit à propos de la bourgade.

II. *Le fort*

A. *Renseignements tirés des reconnaissances*

La Grosse Balay mentionne en 1404 un curtil situé « ante portam castri » et « juxta viam publicam a borea et viam publicam tendentem de Mont versus Gallier a vento »[1]. Le second chemin est celui de la Chandella, guère utilisé de nos jours : venant d'Essertines par Châtel (appelé ici Mont), il descendait directement vers le front nord du château puis, au sud-ouest, dans la combe de Grôle ; à l'issue de ce vallon, à la carrière de la Romma, il bifurquait : un tracé plongeait sur Tartegnins par Beauregard, et l'autre obliquait à droite, atteignant Gilly (écrit ici Gallier) par Vincy. Cette bifurcation justifie la double appellation de ce chemin dans la région du château de Mont-le-Vieux : *Mont-Gilly* ou *Mont-Tartegnins*. Quant au premier chemin passant à bise du curtil, nous ne le trouvons qu'au nord du château : c'est celui qui, de Rolle, monte le long du Torrent par Châtaignerie et Bugnaux, puis grimpe dans la Combe de Châtel où il se divise : une branche va droit sur Châtel et Essertines, et l'autre fait un coude vers l'occident pour gagner l'éperon de Mont-le-Vieux au nord du fort. Ces quelques considérations nous permettent de conclure que la *Porte* du château

[1] Fol. 139 r.

s'ouvrait du côté du Jura. Ceci est confirmé par quelques textes des grosses ultérieures [1].

Les reconnaissances parlent aussi du *Pont* du château : « usque ad pontem dicti castri » [2]. Le contexte ne donne pas la position précise de cet ouvrage ; le terrain portant encore les traces d'un large fossé ayant coupé l'éperon naturel droit au nord du fort, je pense que le pont devait se trouver là, devant la porte.

C'est tout ce que nous pouvons tirer des textes anciens à ce sujet.

B. *Examen du terrain et sondages des ruines*

Nous avons écrit que le fort de Mont occupait une petite « motte » et était situé dans la partie septentrionale du complexe ; cette position surélevée, au point-clef, protégeant l'esplanade et coupant la voie d'accès la plus commode, est tout à fait classique : Mont-le-Grand, Corbières II, Pont-en-Ogo, Montsalvan, Arconciel en sont quelques exemples. Le dégagement complet des constructions militaires édifiées peu à peu dans cette zone est fort souhaitable, mais il exigerait l'ouverture d'un chantier considérable : la masse des débris accumulés est énorme, et les malheureux travaux de carrière faits autrefois pour récupérer les matériaux compliqueraient la tâche. Nos sondages permettent de se faire une idée des dispositions anciennes.

a) *Fossés :* la crête principale arrivant des Chentres, et dont les ruines occupent l'extrémité méridionale, offrait l'accès le plus commode : aussi l'a-t-on coupée d'un fossé actuellement encombré de débris, mais bien reconnaissable (plan : P). Un autre secteur dangereux en cas de siège était l'épaulement occidental dit l'*Oche du Four* : on y a pratiqué un travail semblable ; le fossé est utilisé de ce côté par le chemin de la Chandella, ce qui fait qu'il est mieux conservé (plan : Q). Il est probable qu'à l'origine, ces deux fossés P et Q ne formaient qu'une seule ligne de défense, tracée en quart de cercle, de l'ouest au nord. Au sud, où le bourg jouxte le fort, il n'y a pas de fossé ; à l'est,

---

[1] Quisard, fol. 447 r., par exemple. Cf. plan : M.
[2] Grosse Balay, fol. 141 r.

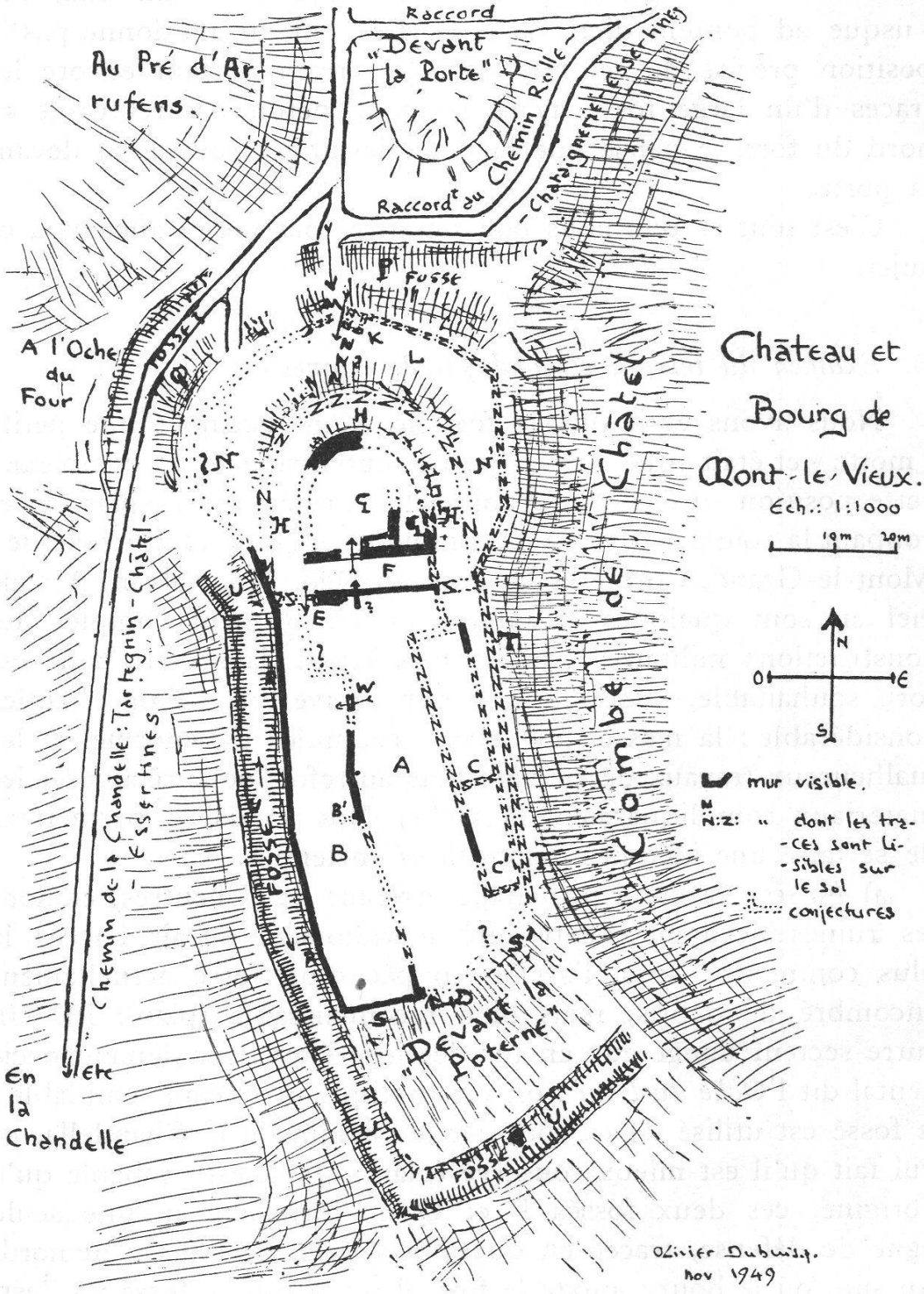
Raccord
"Devant la Porte"
Raccordt au Chemin Rolle
Chargnerie Esserting
Au Pré d'Arrufens.
Fosse
A l'Oche du Four
Fosse
Chemin de la Chandelle : Tartegnin - Châtel - Esserting
Fosse
Fosse
Devant la Poterne
Fosse
En la Chandelle
Etc
Château et Bourg de Mont-le-Vieux.
Ech.: 1:1000
10m 20m
N
O
E
S
mur visible.
" dont les traces sont lisibles sur le sol
conjectures
Olivier Dubuis.
nov 1949

la pente est suffisamment raide pour que l'on n'ait rien eu à creuser.

b) *Enceinte extérieure et porte :* la première défense en maçonnerie élevée au sommet de l'escarpe ou dans le haut des pentes naturelles est la grande enceinte commune au fort et au bourg ; dans le secteur nord, pour mieux envelopper la motte, elle s'élargit jusqu'à environ 45 m. (au bourg : environ 35 m.). Le tracé, bien conservé dans le sol à l'est et au nord, mais presque anéanti par les carrières à l'ouest, est polygonal irrégulier ; il offre pourtant une certaine symétrie par rapport à l'axe Jura-Lac (approximativement nord-sud ; plan : N, M, K, L, N'). Cette muraille n'a pas été dégagée encore ; elle détermine à l'orient une terrasse sur laquelle reposent des tonnes de matériaux, entre autres d'énormes quartiers de maçonnerie provenant de la grosse tour. La partie nord-est de cette terrasse paraît avoir été bâtie : le sol laisse deviner de vagues substructures au point marqué L sur le plan. Nous avons constaté dans les reconnaissances que la porte principale se trouvait sur le front nord de l'ouvrage : les sondages n'ayant pas atteint cet endroit, nous ne pouvons pas donner de précisions ; toutefois, à l'est et tout près de l'entrée du sentier actuel dans l'enceinte, on voit les traces d'un petit bâtiment carré, mesurant environ 3 m. de côté, accolé à la face interne de la muraille ; il paraît que l'on y aurait exhumé autrefois les restes d'un poêle de catelles. Il se pourrait que nous ayons là un poste de veilleur, et que l'actuel accès à la ruine soit sur l'emplacement de l'entrée médiévale (plan : K, M) ; le pont mentionné par les vieux textes aurait été jeté devant cette porte, par-dessus le fossé P. A l'est du bâtiment K, la ruine est abîmée par un chemin fait plus tard pour atteindre la carrière de récupération du flanc oriental (vers N'). Le toponyme « Chandela, En la Chandelle » (Grosse, Plan de Saillaux) appliqué aux pentes traversées par le chemin Châtel-Tartegnins aurait-il quelque rapport avec une lumière entretenue par le veilleur à cette porte ? Je crois me souvenir d'un lieu-dit pareil près du château épiscopal de la Soie (Valais). Ou s'agit-il d'une allusion à la Primevère officinale, nommée chez nous « chandelier » ?

De la porte, le chemin primitif tendait à l'entrée du bourg en suivant le flanc occidental de la motte, entre les deux enceintes ;

endommagé par les carrières, il est de nos jours reporté légèrement à l'est. Il semble qu'un mur a relié les deux murailles au sud du bâtiment K.

Le flanc ouest de l'enceinte extérieure est à peine reconnaissable en dessus du fossé Q (plan : N) ; seule la partie méridionale est assez bien conservée ; la base présente un fruit remarquable : le sommet avait-il des hourdages ou des mâchicoulis ? La maçonnerie est très forte, consolidée par de puissants parpaings.

c) *Enceinte intérieure et grande salle :* enveloppée assez bas par l'enceinte que nous venons de décrire, la motte est ceinturée près de son sommet par une autre muraille défensive ; son tracé a la forme d'un U dont les branches sont dirigées vers le lac (plan : H, H, H, F). Les carriers l'ont presque complètement démolie à l'occident, où elle paraît avoir subi des modifications durant le moyen âge déjà, pour les raisons que nous verrons.

Au sud, les extrémités des branches du U, distantes d'environ 33 m., aboutissent à l'endroit où l'enceinte extérieure du fort prend son alignement étroit pour ceindre le bourg ; elles sont reliées entre elles par une solide muraille séparant le fort du village. La partie centrale de ce mur, telle que nous l'ont laissée les derniers architectes de Mont-le-Vieux, est assez mince ; mais l'on retrouve dans le sol, à sa base, les traces d'une épaisseur primitive beaucoup plus considérable qui a été conservée juste à l'est de la porte du Bourg (plan : E). Près de l'angle sud-ouest, cette enceinte était percée d'une porte E, dont nous reparlerons à propos des textes relatifs au bourg : elle faisait communiquer les compartiments nord et sud de l'enceinte extérieure. Un simple regard jeté sur le plan (E, H, N) démontre que, pour passer de la porte M à celle du bourg (E), il faut un passage à travers l'enceinte H ; de là ma supposition d'une transformation de la courtine occidentale de l'enceinte intérieure (H) au moment de la construction du bourg.

Une grande salle a été établie contre le flanc méridional de la motte, entre l'enceinte que nous venons de décrire et le donjon dont nous parlerons (plan : salle F). Le rez-de-chaussée de ce bâtiment F, atteint en plusieurs endroits par nos tranchées, comporte un sol incliné, le flanc naturel de la motte ; il n'a probablement pas été utilisé, sinon comme un dépôt assez

malcommode. Au niveau du fond du donjon G, F possédait un plancher : nous avons trouvé la retraite qui l'appuyait au nord. A l'orient, F était fermé à l'alignement de la façade correspondante du donjon ; mais à l'ouest, nous n'avons rien repéré d'utile ; il est probable, selon le résultat des sondages opérés, que la salle se prolongeait de ce côté jusqu'à l'angle sud-ouest de l'enceinte, donc par-dessus la porte E. Le bâtiment F possédait, lors de l'incendie de 1475, un toit de tuiles dont nous avons découvert d'abondants vestiges. Le problème du passage du niveau du bourg à celui de la grande salle, situé environ 4 m. plus haut, n'est pas définitivement résolu ; la façade méridionale s'est malheureusement écroulée très bas, en dessous du plancher... il semble que la forte maçonnerie conservée à l'est de la porte E, et qui monte vers l'orient, a supporté un escalier extérieur conduisant à une porte donnant dans la salle F, droit en face de celle qui donne communication de F au rez-de-chaussée G ?

d) *Donjon :* le sommet proprement dit de la motte naturelle, formé d'une belle glaise glaciaire jaune, très consistante, est entièrement occupé par un donjon dont le tracé est curieux : la façade méridionale est rectiligne, parallèle à l'enceinte intérieure ; les murs est, nord et ouest dessinent le même U que l'enceinte H (plan : G). Au moment où j'ai entrepris les sondages, ce bâtiment était entièrement enseveli dans les débris, à part une maçonnerie informe au nord de l'angle sud-est, et un pan de mur à tracé curviligne, au nord-nord-ouest ; ce dernier, bien apparent sur plusieurs mètres de hauteur, donnait immédiatement l'impression qu'une grosse tour ronde s'était dressée là. Les premières tranchées ouvertes sur la motte eurent donc pour but de découvrir les bases de l'édifice supposé, du côté du lac : le sondage mené jusqu'au sol naturel, à partir de la face interne polygonale du pan de mur arrondi, ne rencontra pas les vestiges cherchés, mais bien le dispositif que l'on voit sur le plan entre G et F. La suite des travaux confirma cette trouvaille déconcertante : il y a bien un mur curviligne au nord-nord-ouest, mais il n'y a pas de tour ronde. La muraille rectiligne séparant G de F est un peu moins épaisse que le pan du nord-nord-ouest, mais de même façon : maçonnerie faite de boulets morainiques, débris de granit et de gneiss valaisans transportés par le glacier

du Rhône, liés par un mortier épais. L'examen du terrain et des murailles exhumées conduit à cette seule possibilité : le plan en U, courant à l'époque romaine et dès le milieu du XIIIe siècle, mais pour les tours de flanquement accolées aux enceintes. Un tel tracé pour un donjon est assez rare chez nous.

Mesurant 20 à 21 m. du côté du lac et 20 m. au grand axe nord-sud, la tour a été divisée en deux parties inégales par un mur nord-sud ; une porte ménagée à l'extrémité méridionale et faisant communiquer ces deux compartiments, a été murée par la suite. Une porte, vraisemblablement ouverte après coup, donne le passage entre la grande salle F et la partie occidentale de la tour G ; et un étroit couloir, cancelé par la suite conduisait du débouché nord de cette porte F-G à l'ouverture donnant sur la partie orientale du donjon. Dans la partie ouest de G, au premier étage, se trouvait le « pelium », la « stupha », local traité soigneusement et chauffé par un grand poêle de « catelles » installé vers 1445 [1]. La façade occidentale de la tour est détruite jusqu'à la base ; l'incendie de 1475 paraît avoir opéré de ce côté des ravages importants... puis les carriers s'en sont mêlés.

Nous ne savons pas grand-chose de la partie orientale ; c'est de là qu'était chauffé le fourneau, adossé au mur est du pelium ; peut-être y avait-il dans ce local étroit un escalier conduisant aux étages de G ?

Il est impossible de se prononcer sur la hauteur primitive du donjon ; mais nous savons par les sondages qu'il était couvert en 1475 d'un toit de tuiles, à arêtes. Voici les objets découverts en fouillant la base :

Les restes du grand poêle de catelles du XVe siècle ; quelques rares débris d'un autre, plus ancien (fin du XIIIe siècle ou début du XIVe siècle ?) qui n'était plus entier lors de l'incendie : la rareté des témoins montre qu'il s'agit de quelques vieilles catelles oubliées dans un coin, et descendues avec les étages enflammés.

Une rondelle de bronze ou de cuivre, épaisse d'un millimètre, décorée d'un petit cordon uni, en relief, et munie à la périphérie de huit rivets de même métal. Mesurant 75 mm. de diamètre, elle paraît avoir été fixée sur un objet de cuir : les

---

[1] Cf. plus bas, p. 183 sqq.

rivets, longs de 8 à 10 mm., ne portent aucune trace d'un autre métal, et ils sont trop courts pour avoir servi à une fixation sur bois. C'est peut-être la décoration d'une pièce d'équipement.

Une pierre à aiguiser portative, semblable à celle que nos faucheurs emploient encore.

Un petit fragment de verre jaune, des débris informes de ferraille.

D'abondants débris de tuiles plates et « cornières », des clous en fer forgé, diverses pièces de molasse taillée : dalles, partie d'encadrement de baies. Des morceaux de tuf taillé semblent venir d'une construction à plan carré, surmontée d'une partie ronde (citerne ?)

Tout ceci dans la partie ouest ; à l'est, en plus des débris de la toiture, une lame de couteau en fer, très abîmée.

Aucun débris de vaisselle ; restes calcinés de la poutraison énorme ayant porté le pelium : solives orientées est-ouest, débris d'enduits assez soignés provenant des murs, à l'est et à l'ouest.

Le passage situé au débouché nord de la porte F-G, en face de l'ancien couloir, a un sol formé d'une couche de mortier, portée et renforcée par un hérisson de pierres reposant sur la glaise naturelle. On note sur le sol primitif, donc sous ce niveau maçonné, une faible couche de débris calcinés et de cendres paraissant provenir d'un incendie antérieur à celui de 1475, dont les débris couvrent le fond du passage (1293 ?).

Parmi les décombres accumulés au fond du pelium, nous avons relevé des morceaux de plâtras avec traces d'armatures en bois : s'agit-il des restes de faibles cloisons ? (Cf. les « clotets » de Chillon.)

La présence des débris de poutraison à même le fond de terre battue de G montre qu'il n'y avait aucun étage voûté.

Nous examinerons plus loin le développement progressif de la fortification de Mont, pour autant que nous avons pu le retrouver.

III. *Le bourg*

A. *Renseignements tirés des reconnaissances*

Nous réservons pour la lettre C les données concernant les habitants, ne prenant ici que ce qui concerne la description générale des lieux. Nous nous servirons de préférence de la Grosse

Balay (volume fribourgeois) de 1404, les recueils de reconnaissances postérieurs ne donnant généralement pas d'élément nouveau au sujet de la configuration des lieux. En plus de son ancienneté dépassant de presque quatre-vingt-dix ans celle de la Grosse Quisard, ce document offre l'avantage d'être le seul, conservé, qui nous décrive Mont-le-Vieux avant la catastrophe de 1475.

a) *Les portes :* Balay mentionne l'entrée principale : Jeannot de Crosa reconnaît la redevance due « pro uno casali sito infra castrum de Mont, juxta casale Richardi dou Crosset a parte lacus, et *portam burgi* a parte jurie »[1]. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler aux familiers du latin classique que la préposition « infra » signifie dans notre texte (comme dans ceux de la même époque et relatifs aux sujets de ce genre) « *dans* » et non « sous »[2]. *Casale* désigne aussi bien l'emplacement à bâtir que la maison terminée ; peu à peu, ce terme s'attachera plutôt à une ruine. Le chesal de J. de Crosa, pour autant qu'il est possible de suivre son histoire dans les reconnaissances de 1493 et de 1543, paraît s'être trouvé dans le rang occidental des maisons du bourg, appuyées au rempart de l'ouest ; ce dernier ne présentant aucune solution de continuité, la porte devait se trouver à l'extrémité septentrionale de la rangée, dans le mur séparant le fort du village[3].

Balay mentionne aussi la poterne : Pierre Caraborez reconnaît une redevance « ex quodam orto sito ante *postelam* dicti castri (...) juxta muram burgi a parte jurie et terram Stephani Bouczart a parte lacus »[4]. A propos de la forme « mura », cf. le patois romand : « La Mura », surtout dans les toponymes, signifie « le mur ». Le texte démontre que la poterne se trouvait dans le front méridional du bourg ; elle était dans la partie centrale, puisque les extrémités étaient occupées par des maisons[5].

b) *Les fossés :* les Grosses Quisard et Lando, seules à donner les limites des chesaux du côté de la bise et du vent, parlent des fortifications. En 1493, Pierre Christini (ou Christun ?) tient

---

[1] Fol. 140 r. Sur les termes « castrum » et « burgus », cf. plus bas, p. 194.

[2] Très nombreux exemples dans les Chartes communales du Pays de Vaud, *MDR*, t. XXVII (1872).

[3] Voir plus bas, sous lettre B, p. 171.

[4] Fol. 139 v.

[5] Cf. plus bas, sous lettre B, p. 172.

un chesal « juxta fossalia dicti burgi a vento »[1]. Ces fossés, défendant le bourg à l'occident (cf. ci-dessous, lettre B) sont aussi appelés dans les grosses « Terralia » (cf. le patois romand : un « terreau » est un fossé, une tranchée de drainage, par exemple). Toujours en 1493, Philibert Oyselli tient un chesal « juxta bastimenta dicti burgi a borea »[2]. Bastimentum, bastimenta, désigne au moyen âge le mur d'enceinte. Il en existe un au flanc est du bourg (= bise, à Mont-le-Vieux) ; voir sous lettre B. Toutefois, il est possible que, dans cette reconnaissance, le notaire se soit trompé : d'après d'autres textes des grosses, le chesal reconnu paraît en effet s'être trouvé dans la rangée occidentale du bourg. De telles confusions ne sont malheureusement pas rares dans les reconnaissances, et elles se perpétuent facilement de l'une à l'autre grâce au travail de copie par lequel les commissaires se simplifiaient la besogne.

c) *La place centrale :* elle est mentionnée à plusieurs reprises comme limite par Quisard et Lando (« juxta plateam communem a borea »). Etroite et longue, elle est appelée aussi « iter publicum », et « communia ipsius castri »[3].

B. *Examen du terrain et sondage des ruines*

a) *Enceinte :* l'esplanade dont nous avons parlé est limitée au nord par l'enceinte intérieure du château, laquelle sert en même temps de séparation entre les deux parties du complexe fortifié. Une porte, ménagée dans la partie occidentale de cette muraille, a été dégagée partiellement par nos sondages ; ceux-ci ont révélé qu'elle donnait accès, au sud, sur la place du bourg, en simple terre (plan : porte E, place A).

Large d'environ 35 m., l'espace enclos par l'enceinte générale occupe une croupe longue de 60 à 65 m. ; à l'extrémité méridionale, c'est la descente rapide sur Bugnaux. La muraille de défense est repérable sur presque toute la périphérie.

A l'ouest, elle forme un arc faiblement incurvé, suivant la forme du terrain naturel ; elle est nettement visible et ne présente aucune solution de continuité ; la hauteur conservée au-dessus des débris comblant le fossé (cf. ci-dessous sous lettre b)

---

[1] Fol. 473 r.
[2] Fol. 407 r.
[3] Fol. 451 r., 407 r. et 487 v.

varie de 5 à 0,5 m. ; l'épaisseur moyenne est de 1,5 m. Le mur paraît avoir été souvent remanié ; comme il sert de soutènement à toute une partie de l'esplanade où se trouvaient des cultures à la fin du XVIIIe siècle (plan de Saillaux), il a dû être entretenu longtemps après la destruction du bourg. On constate dans la maçonnerie supérieure des tuileaux paraissant provenir des ruines (cf. plan : R, R).

Du côté du lac, la partie occidentale est conservée sur une faible hauteur au-dessus du sol ; puis le tracé s'incurve vers le nord-est, suivant le bord du terre-plein : ici, la fouille sera nécessaire pour le mettre au jour. Les deux rangs de maisons dont nous parlerons sous lettre d) aboutissaient aux extrémités de cette courtine ; au centre était la poterne mentionnée par les reconnaissances (cf. plus haut). La partie supérieure du parement oriental du mur limitant la rangée B du côté de la place A (cf. plan) se prolongeant régulièrement jusqu'à la face sud du rempart du lac, il est possible que la poterne se soit trouvée à l'angle sud-ouest de la place A (plan : D). La partie basse de l'enceinte arrivant de l'angle sud-occidental du bourg continue directement vers le nord-est ; c'est probablement au-dessous du niveau du seuil de la poterne (cf. plan : S, S').

A l'est, la muraille est conservée dans le sol ; la trace est nette, mais la maçonnerie elle-même n'est pas visible. La disposition de la pente, dévalant immédiatement au pied de l'enceinte, exclut l'hypothèse d'une porte de ce côté (cf. plan : T, T).

Le mur de défense que nous venons de décrire, bordant le bourg à l'ouest, au sud et à l'est, est une partie de la grande enceinte commune qui s'élargit au nord pour protéger le fort (plan : N', M, N). La naissance de l'élargissement coïncide, comme nous l'avons déjà fait remarquer, avec le front méridional de l'enceinte intérieure du fort (cf. plan : H, H, H, E).

L'examen de cette enceinte (plan : R, R, S, S', T, T), où ne se trouve pas d'autre entrée que la poterne D, confirme ce que nous avons lu dans la Grosse Balay : la porte principale du bourg était ménagée dans le mur séparant ce dernier du fort ; c'est celle dont nous avons sondé les bases (cf. plan : E) ; il paraît que, vers 1850, son arc ogival était encore debout [1].

---

[1] Renseignement fourni par Mme Rodolphe du Martheray.

L'appareil de l'enceinte RST est étroitement apparenté à celui de la partie mince du mur limitant au sud la salle F ; il est tout à fait différent de celui du donjon et de l'enceinte intérieure dans ses parties épaisses.

b) *Fossés :* le front occidental du bourg était protégé par un fossé, sur l'escarpe duquel s'élevait l'enceinte RR (cf. plan : U). L'existence de cet ouvrage de terre est prouvée par les Grosses Quisard et Lando (cf. plus haut) ; la trace en subsiste sous la forme d'un chemin appuyé probablement sur la contrescarpe, et longeant l'amas des ruines du mur de défense. L'aménagement du fossé en chemin pourrait être ancien : en 1493, un chesal situé dans le bourg est limité à bise par la place commune et à vent par un chemin [1] ; or l'examen du terrain montre qu'il n'y avait pas de « via » entre les chesaux et l'enceinte ; d'autre part, le chesal de Pierre Christini, qui paraît n'être qu'une part de celui dont nous venons de parler, jouxte à vent les « fossalia burgi ». La transformation du fossé en chemin pourrait avoir eu lieu après la destruction du bourg. Le « terreau » occidental UUU se prolongeait d'une trentaine de mètres au-delà de l'angle sud-ouest de la muraille, puis coudait à gauche pour envelopper aussi une petite pente au-dessous du front sud de l'enceinte (plan : U') : le souvenir de ce fossé paraît subsister dans le relevé géométrique de Saillaux ; de nos jours, une rupture de pente presque imperceptible est la dernière trace de cette défense. A l'est, la pente, très rapide, a rendu inutile une protection artificielle.

c) *La place publique :* mentionnée plusieurs fois par les Grosses, elle occupait, du nord au sud, le centre du bourg (plan : A). Les sondages ont montré qu'elle est à quelque 30 cm. sous la prairie actuelle ; les endroits que nous avons dégagés présentent simplement le sol naturel, la glaise glaciaire jaune. Appelée parfois « iter publicum tendens ad castrum dicti loci de Mont » [2], elle était le débouché de toutes les maisons du bourg, en même temps que le passage de la poterne méridionale (plan : D) au fort. Nous ne savons pas si elle était entièrement libre, ou si on y voyait autrefois des bâtiments publics, four,

---

[1] Viam, fol. 443 r.
[2] Quisard, fol. 407 r. ; cf. fol. 451 r., plateam communem.

forge, fontaine, etc. ; soit dit en passant, la question du ravitaillement en eau est encore mystérieuse.

d) *Les chesaux :* comme nous l'avons remarqué plus haut, le terme casale, casalia, employé par les notaires médiévaux, désigne indifféremment une parcelle de terrain à bâtir dans une agglomération, ou la maison, ou encore les ruines d'une bâtisse ; ce dernier sens paraît l'avoir emporté finalement. Les rédacteurs de nos Grosses parlent donc tantôt de « domus », de « casale » et de « casale domus » ; ces diverses expressions sont parfois appliquées, dans des paragraphes différents, à un seul et même tènement.

Il y en avait une rangée à l'ouest de la place publique, de la porte nord à la poterne (plan : B) ; la façade commune de ces maisons à l'occident formait le rempart : aussi les chesaux sont-ils notés « juxta fossalia burgi a vento ». Comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin, le nombre des maisons ne pourra pas être défini avant que toute la série soit fouillée. L'amorce d'une seule division subsiste au-dessus du sol (cf. plan : B') ; tout le secteur B, cultivé à la fin du XVIIIe siècle en jardin et chenevière, a dû beaucoup souffrir. Voici ce qu'on peut en dire après quelques sondages sommaires :

La rangée se rétrécissait dans la partie septentrionale pour laisser libre le débouché sud de la porte E (la fouille a prouvé, en effet, qu'elle ne donnait pas dans un bâtiment, mais directement sur la place A). A part cela, la largeur variait peu (de 10 à 12 m.).

Les maisons, en tout cas dans la partie centrale de la rangée, étaient excavées ; actuellement, on remarque une notable dépression ; un sondage pratiqué en son point le plus bas a montré que le sol des caves était à un niveau inférieur de 2 m. à celui de la place.

Une petite tranchée a mis au jour la porte de l'une des maisons, ouvrant sur la place commune (plan : W) ; large de 1 m., actuellement rasée peu au-dessus du seuil de molasse, elle donnait de plain-pied sur la place ; à l'intérieur, nous n'avons touché que la partie supérieure des décombres occupant la place de la cave. Le même travail a fait trouver des fragments de tuiles vernissées et un morceau de tuile romaine à rebord, dont je ne tire aucune espèce de conclusion ; les ruines romaines

sont assez abondantes dans la région pour qu'un débris de tuile ait échoué ici après un petit voyage.

Une autre rangée de bâtisses s'élevait à l'est de la place ; si la mention qu'en font les Grosses Quisard (fol. 407 v.) et Lando (fol. 173 r.) paraît résulter d'une erreur, l'existence de maisons implantées entre l'enceinte orientale et la place est démontrée par l'état actuel du terrain : en C′, les bâtiments de la rangée C montrent des murs s'élevant encore à plus d'un mètre au-dessus du niveau de la place. Plus au nord, les traces sont moins nettes, mais visibles. Contrairement aux maisons de l'ouest, celles de l'est ne forment pas rempart de leurs façades : l'enceinte est ici nettement indépendante (cf. plan). Il s'agirait des dépendances directes du fort : des ruraux, vraisemblablement. Ce rang est plus court (environ 45 m.) et plus étroit (environ 7 m.) que celui de l'occident ; nous n'y avons pas fait de sondages ; le terrain semble indiquer qu'il n'y avait pas de caves ; à ce sujet, il convient de se rappeler que la maison de vignes appelée *Châtaignerie*, en dessous de Bugnaux, faisait partie du domaine direct du château ; elle possédait toutes les caves nécessaires.

Il est trop tôt pour tenter de donner des précisions sur l'aspect, même général, des maisons du bourg ; la masse des décombres gisant dans les caves de l'ouest semble indiquer que la maçonnerie montait assez haut.

C. *Les habitants du bourg*

Les Grosses nous donnent trois séries de noms de tenanciers concernant le bourg de Mont-le-Vieux, en 1404, 1493 et 1543 ; seule, la première se rapporte à un temps où la bourgade était debout. Si, au premier abord, les reconnaissances paraissent parfaitement nettes, une étude plus détaillée conduit à une grande perplexité : les mêmes personnages sont désignés par des noms divers ; patronymes et surnoms ne sont pas nettement fixés encore (surtout en 1404) ; des hoiries d'une complexité effarante sont traitées de telle manière que certains de leurs membres paraissent parfois propriétaires uniques ; les parts d'une indivision sont parfois conçues comme si elles avaient une forme matérielle, et sont données comme limites, une fois l'une, une fois une autre, à la fantaisie du scribe. Tant et si bien que l'on a grand'peine à rétablir l'ordre, à compter les propriétaires et

à leur attribuer, sur plan, à chacun son dû. Hélas, certaines choses qui devaient être claires pour les gens du pays à l'époque, ne le sont plus pour nous, quatre à cinq siècles plus tard, quand la bourgade est quasi rasée.

Nous sommes obligés, étant donnés le caractère trop hypothétique de nos restitutions du bourg à une ou deux rangées de chesaux, et l'impossibilité de résoudre exactement le problème des hoiries, de ne publier que les listes des personnes intéressées. Je ne crois pas fastidieux de communiquer ces noms actuellement ensevelis dans les Grosses aussi complètement que les ruines des habitations le sont sous les broussailles et le pré de Mont-le-Vieux. Le lecteur qui connaît ce pays de La Côte et qui l'aime sera curieux de retrouver, parmi les « bourgeois » médiévaux de la cité disparue, les aïeux probables de plusieurs familles encore florissantes.

Voici donc l'état nominatif, basé sur chacune des trois reconnaissances, avec quelques remarques. Afin d'éviter tout arbitraire dans la manière de rendre les noms en français, nous donnons simplement les indications latines des Grosses, et nous réservons les éventuelles explications pour les notes subséquentes. Les noms patronymiques sûrement fixés sont soulignés.

a) *Grosse Balay*, 1404. Reconnaissances de :

N° 1 : fol. 135 r. : Johanodus filius Jaquenodi *Fabri*, de Exertines.
2 : 135 v. : Beatrisia filia Jaquenodi *Fabri*, de Exertines, uxor Thome *Legeret*, de Exertines.
3 : 135 v. : Johanodus filius Percivalli, de Exertines.
4 : 135 v. à 136 r. : Johannes filius Nycoudi, de Exertines, nomine suo et fratrum suorum.
5 : 137 v. : Nycoudus dictus Baruffyn, de Montz.
6 : 138 v. : Johaneta filia Mermeti *dou Bout*, uxor Aymonodi Ly Willy, de Montz.
7 : 138 v. : Ponczetus, de Exertines, filius Vouchesii, de Exertines, et Jaquemeta eius uxor.
8 : 139 r. : Johannes filius quondam Girardi *de Plathea*, de Mont.
9 : 139 r. : Stephanus *Bouczart*, de Mont.
10 : 139 v. : Perretus *Caraborez*, de Montz (2 maisons)
11 : 139 v. : Perrodus filius quondam Perrodi *de Plathea* de Montz.

12 : 140 r. : Nycoudus Gimel, notarius, morans Albone, filius quondam Jaquerii *Autier*, de Gimel.
13 : 140 r. : Johanodus *de Crosa*, de Mont.
14 : 140 v. : Richardus de Croseto, filius Mermini de Croseto quondam.
15 : 141 r. : Roletus, nutritus Merminodi, de Bugniouz.
16 : 141 r. : Jaquemeta filia Johanodi dou Bugnyon, uxor Johannis *Madaglena*, nomine suo et Mermete sororis sue, et Johannete dictarum sororum neptia.
17 : 141 v. : Nycoudus Bugniou.
18 : 141 v. : Perretus filius Perrodi de Bugniou.
19 : 142 v. : Johanneta filia Aymareti *Nardyn*, uxor Jaquemeti *Roncins*.
20 : 143 v. : Duca (?) *Delya* filia quondam Johanodi *Excofferii*, de Gimel.

Voisins ou membres d'hoiries dont nous n'avons pas la reconnaissance :

N° 21 : fol. 135 r. : domus Guillelmi *Mistralis* (aussi 135 v., 139 r.).
22 : 135 v. : casale Girardi Clerici, de Bacins.
23 : 137 v. : terra Perrodi *Camborel*.
24 : 139 v. : casale orei dicti Gallesii.
25 : 139 v. : casale Alexie uxoris Francisci *de Plathea*.
26 : 141 r. : casale Thome *Excofferii*, de Gimel (aussi : 141 v., 143 v.).
27 : 141 r. : casale dominorum *de Rossillion* (appelés *domini de Alamant*, 141 v.).

Remarques :

Forment des indivisions clairement déclarées :

I : les n°s 1, 2 et 8.
II : » 11 et 13.
III : » 6 et 7.
IV : » 12, 20 et 26.
V : » 3 et 4.
VI : » 18, 17 et 16 (très probablement).

Possèdent une maison ailleurs (dans la seigneurie) :

à Châtel : les n°s 5, 6, 7, 8, 11, 13 ; sur la désignation « Mont », cf. p. 195 ;
à Essertines : les n°s 1, 2, 3, 4 ;
à Bugnaux (et au Croset) : les n°s 14, 15, 16, 18 ;
à Tartegnins : le n° 19.

N'en n'ont pas d'autre dans la seigneurie, et paraissent avoir habité régulièrement le bourg :

les nos 9, 10, 17.

Le no 12 résidait à Aubonne, le 20 et le 26 à Gimel.

La liste montre des patronymes fixés, que nous retrouvons plus tard, par exemple 1, 2, 6, 8, 9, 10. Parfois les surnoms deviendront patronymiques, par exemple 5 (cf. lieu-dit « en Baruffin », juste au nord de Châtel). Quand le nom vient de la résidence en un certain endroit, il est difficile de se prononcer sur le moment où il devient un patronyme réel, que l'on emporte avec soi si l'on va s'établir ailleurs (par exemple : 14). Enfin, certaines personnes sont encore désignées de façon archaïque, par leur prénom, leur filiation (prénom seul) et le lieu d'habitation ou d'origine (exemples : 3, 4, 7).

Voici quelques renseignements complémentaires sur les personnages mentionnés :

No 4 : Nycoud, le père, semble avoir donné son nom aux Nycolleti-Nycollet qui posséderont plus tard le même chesal.

No 6 : Ou Bout : lieu-dit près d'Essertines, sur le chemin conduisant à Châtel (136 v.).

No 7 : Jaquemeta est la fille de Mermet du Bout, et la sœur de Jeannete (143 v.).

No 9 : Appelé aussi Stephanus Lo Quem (= lo Cuens, Lecomte) ; 137 v. ; le nom est Bouczart ou Bonczart.

No 15 : « nutritus » : adoptif ou bâtard.

No 16 : Ce Madaglena est un bourgeois de Rolle (145 r.) ; la différenciation entre Bugnion et Bugniou est délicate ; il semble qu'il s'agit de Bugnaux, d'après les divers contextes.

No 21 : Guillaume Mestral de Mont est l'ancêtre direct des branches d'Aruffens et des Vaux (Vincy) ; cf. *Rec. généal. vd.*, II, p. 29.

No 22 : Famille appelée Buellier en 1493 ; cf. lieu-dit « les Closets à Buely », droit au midi de l'église de Bassins.

No 24 : Il s'agit de Gallois de Viry, père du seigneur confessant ; casale orei = chesal de grenier.

No 27 : Les de Rossillon ont été seigneurs d'Allaman jusqu'en 1421 ; ils ont possédé des terres dans la seigneurie de Mont-le-Vieux : cf. lieu-dit « En Roussillon », à l'est de Tartegnin.

Voir aussi le chapitre consacré à l'évolution du château et du bourg.

b) *Grosse Quisard*, 1493. Reconnaissances de :

No 1 : fol. 407 r. : Philibertus filius quondam Janini *Oyselli*, de Gillier, Guillelmus, Franciscus, Glaudius et Petrus, eius fratres (pour 2 tènements).

2 : 437 r. : Petrus *Christini* (-tun ?), de Bugnyou.

3 : 440 r. : Johannes *Merminodi alias Bolleys*, de Bugnyou, et Glaudius eius frater.
4 : 443 v. : Jaquemeta relicta Johannis *Barberii*.
5 : 448 r. : Johannetus *Merminodi alias Bolleys*.
6 : 451 r. : Johannes *Roberti* filius quondam Petri *Roberti*, de Chastel.
7 : 458 v. : Petrus filius quondam Petri *Roberti*, de Castel.
8 : 475 v. : Nycodus *Merminodi alias Bolleys*, de Exertines, filius quondam Francisci *Merminodi*, de Bugnyou.
9 : 483 r. : Petrus *Nicoletti* filius quondam Hudrici *Nicolleti* (2 tènements).
10 : 487 v. : Petrus filius quondam Johanneti *du Marterey*, de Exertines.

Mentionnés comme voisins, mais la reconnaissance manque :

N° 11 : fol. 407 r. : Casale nobilis confitentis (fréquemment indiqué en divers points du bourg).
12 : 407 v. : Casale nobilis Michaelis *Mistralis* (484 v.).
13 : 452 v. : casale *de Rossilione* (aussi : 459 v.).
14 : 476 r. : domus heredum Guillermi *Mistralis* domicelli.
15 : 476 r. : casale Johannis *Boellerii Clerici*.
16 : 483 r. : casale Stephani *Caraborey* (487 v.).
17 : 483 r. : casale nobilis Arthaudi *Mistralis*.

Remarques :

Forment des indivisions expressément déclarées :

I : le n° 1, avec les hoirs de Jeannette ff. Perret de Bugnaux (les Merminodi, probablement) ;
II : les n°s 2 et 4 (très probablement) ;
III : les n°s 6 et 7 ;
IV : le n° 10, l'un des tènements 9, l'un des tènements 1 (celui qui n'est pas sous I) ;
V : les n°s 14, 12 et 17 (tous déjà morts ?) très probablement.

Possèdent une maison ailleurs dans la seigneurie :

à Châtel : 6,7 ;
à Essertines : 8 (?), 9, 10 ;
à Bugnaux : 2, 3, 4, 5 ;
à Gilly : 1 ;
à Bassins (?) : n° 15 ;
à Châtel (?) : n° 16.

Paraît avoir habité régulièrement au bourg : personne.

De 1404 à 1493, les patronymes encore flottants se sont fixés ; certains viennent des prénoms de la Grosse Balay : pour les Merminodi,

cf. 1404 : 15 ; pour les Nycolleti, cf. 1404 : 4. La délimitation des chesaux est apparemment plus soignée ; alors qu'en 1404 on n'indique que les voisins à joux et à lac, maintenant les limites à bise et à vent sont fréquemment données.

Voici quelques renseignements complémentaires sur les personnages mentionnés :

Nos 6-7 : Pierre, père des frères confessants, paraît avoir hérité le chesal tenu en 1404 par Etienne Bouczart-Lecomte : Quisard 407 r. : « casale heredum Petri Roberti, quod fuit Nycolleti Quens ». Selon Balay 138 v., Et. Bouczart était héritier de Nycoud Bouczart.

No 1 : l'un de ses tènements vient de 1404 : 18 ; l'autre de 1404 : 3.

No 4 : vient des biens d'Alexia ff. Pierre, de Vinzel ; doit-elle être identifiée avec 1404 : 25 ??

No 8 : a hérité de 1404 : 2.

Nos 12, 14 et 17 : Guillaume Mestral de Mont, que nous avons vu en 1404, eut pour fils Arthaud, † vers 1429, souche des Mestral d'Aruffens, et Jean, † vers 1440, souche des Mestral des Vaux (Vincy). En 1434, les enfants de feu Arthaud reçurent en héritage la maison paternelle à Mont-le-Vieux, procédée très vraisemblablement de Pierre Mestral de Mont († vers 1323), par Guillaume [1]. Michel est un fils d'Arthaud. Le chesal, mentionné de diverses manières dans la reconnaissance, et, comme c'est souvent le cas quand le commissaire indique un voisin, sous le nom de personnes déjà mortes, était donc en mains de la famille Mestral d'Aruffens. (Cf. *Rec. généal. vd.*, II, p. 5-7, 29).

No 11 : des chesaux cités comme limites appartiennent souvent, en 1493, au seigneur confessant (de Viry) ; lui ont-ils été retournés après la destruction du bourg, ou faute de tenanciers ?

Voir aussi le chapitre traitant de l'évolution du château et du bourg.

En 1493 et 1543, la redevance est de 2 deniers genevois par toise (cf. Franchises de Moudon art. 53 : *MDR*, XXVII, p. 23 et p. XLIX).

c) *Grosse Lando*, 1543. Reconnaissances de :

No 1 : fol. 173 r. : Claudius, Claudius et Bernardus filii quondam discreti viri Philiberti *Eyselli*, filii quondam Jamini *Eyselli*, de Gillier (2 tènements).

2 : 222 r. : Johannes, Petrus et Claudius filii quondam Petri *Cristin*, de Bugnyouz.

3 : 228 v. : Anthonius, Ludovicus et Michael filii quondam Johannis *Merminodi alias Bolley*.

---

[1] Cf. *Rec. généal. vaudoises*, II, p. 6.

4 : 235 r. : Ansermetus, Petrus, Claudius, Christophorus filii quondam Ludovici *Barberii* filii quondam Johannis *Barberii* et Jaquette eius uxoris.

5 : 243 v. : Johannes *Roberti* et venerabilis dominus Michael *Roberti* presbyter, filii quondam Johannis filii quondam Petri *Roberti*, de Chastel.

6 : 260 r. : Perrodus et Petrus filii quondam Petri *Roberti* (et leurs neveux François et Guillaume *Roberti* ff. Pierre).

7 : 291 r. : Petrus, Jaquemetus et Claudius filii quondam Claudii *Merminodi*, de Essertines (avec leur neveu Charles ff. Pierre).

8 : 298 r. : Johannes et Jacobus filii quondam Petri *Nycolleti*, de Essertines (avec leurs neveux Pierre et André ; 2 tènements).

9 : 303 r. : Petrus filius quondam Johanneti *du Martherey*, de Essertines.

Mentionnés seulement comme voisins :

N° 10 : fol. 173 r. : casale nobilis confitentis (souvent).
11 : 243 v. : casale de Rossillione (aussi 260 r.).
12 : 291 r. : domus nobilis Petri de Senarclens.
13 : 291 r. : casale Bonifacii Buellerii.
14 : 298 r. : domus nobilis Jacobi Mistralis.
15 : 296 v. : casale Petri du Pilluet (aussi 303 r.).
16 : 296 v. : casale nobilis Amedei Mistralis.

Remarques :

Forment des indivisions expressément déclarées :

I : les n°s 2 et 4 (très probablement) ;
II : les Merminod (très probablement) ;
III : les n°s 5 et 6 ;
IV : les n°s 1 et 8 ;
V : les n°s 1 et 9 ;
VI : les Mestral, très probablement.

Possèdent une maison ailleurs dans la seigneurie :

à Châtel : 5, 6 et 15 ;
à Essertines : 7, 8 et 9 ;
à Bugnaux : 2, 3 et 4 ;
à Gilly : 1.
N° 13 : probablement à Bassins ?

Habitant régulièrement le bourg : personne.

Quelques renseignements complémentaires sur les personnages mentionnés :

N° 1 : ont hérité de 1493 : 1.
2 : » 1493 : 2.
3 : » 1493 : 3 (ou 5, peut-être).
4 : » 1493 : 4.
5 : » 1493 : 6. Le prêtre Michel Roberti est dit « capellanus de Chastel » (315) : est-ce affaire d'origine ou de fonction ? La première suggestion doit être retenue ; les visites de paroisses du décanat d'Aubonne au XVe siècle finissant ne font pas mention d'un lieu de culte, ni d'un desservant quelconque résidant à Châtel (le siège paroissial dont dépend Mont-le-Vieux est Essertines : cf. Quisard, 322 r. et Lando, 2 r.). D'autre part, nous savons que ce Michel était en 1482 prieur de la Confrérie du Saint-Esprit de Féchy et, en 1516, vicaire de cette dernière paroisse (*DHV*, Féchy).
6 : ont hérité de 1493 : 7.
7 : » 1493 : 3.
8 : » 1493 : 9.
9 : » 1493 : 10.
10 : même remarque que pour 1493 : 11.
13 : cf. remarque 1404 : 22, Buellier ne figure pas parmi les hommes de Mont-le-Vieux à Bassins. Hérite de 1493 : 15.
14 : ce personnage est le fils de Michel (cf. remarque 1493 : 12) ; Amédée (16) et Pierre de Senarclens (12) paraissent être membres actuels ou passés de la même hoirie Mestral d'Aruffens.
15 : ce Pierre avait épousé Françoise, fille d'Etienne Caraborey, d'après Lando, 278 r. ; il est ainsi l'héritier de 1493 : 16.

En 1493 et en 1543, quelques tenanciers sont qualifiés de *burgenses*.

Cette reconnaissance est la dernière à faire état d'une division du bourg en chesaux ; plus tard, l'ensemble de la ruine sera reconnu par les propriétaires bernois. (Cf. chapitre sur l'évolution du château et du bourg, et le Tableau chronologique, p. 198.)

Malgré l'apparente clarté des renseignements tirés des Grosses, il est encore impossible de placer tous les chesaux de façon précise sur le plan du bourg ; on ne peut même pas établir avec certitude si les tènements étaient groupés en une ou en deux rangées. La fouille complète de l'emplacement du bourg, si elle permet de compter et de délimiter exactement les chesaux, donnera peut-être la possibilité de comprendre mieux les

textes. Pour le moment, contentons-nous de connaître les noms de ceux qui ont eu des droits ici.

IV. *Le poêle du donjon*

L'amoncellement considérable de débris provenant d'un poêle de catelles, mis au jour par les fouilles que nous avons pratiquées à l'intérieur de la tour en 1947, avait déjà été atteint, partiellement, en 1867 : l'hoirie du Martheray conserve à Bugnaux quelques fragments de carreaux émaillés, à décor moulé, découverts alors par l'instituteur Gachet « dans les ruines du Malagny » : ils font partie des séries dont nous avons exhumé le solde ; d'autre part, l'examen du terrain et nos tranchées nous ont permis de repérer l'emplacement de ces anciens sondages : dirigés perpendiculairement à l'arête de la Motte, au nombre de deux, ils ont entamé le haut des vestiges enterrés, aux extrémités méridionale et septentrionale du tas. Les morceaux de carreaux découverts à cette occasion durent être peu nombreux, en raison de la superficialité des tranchées ; trois fragments sont à Bugnaux ; d'autre part, la correspondance échangée en 1908 par MM. Albert Naef et Fernand du Martheray [1] nous révèle que des débris, vraisemblablement peu nombreux, mais assurément de ce poêle, ont dû être conservés par d'autres personnes dont la trace était déjà perdue. La masse des fragments était donc presque entière quand nous l'avons dégagée. Elle comprenait des pièces de molasse taillée et sculptée, et des catelles, généralement cassées, voire émiettées, actuellement collées. La façon dont le tout était mêlé révèle que le poêle est tombé d'un étage, probablement du premier, au moment où l'incendie provoqua la chute de poutres. Une forte couche de moellons, provenant de la désagrégation des maçonneries supérieures au cours des années subséquentes, vint recouvrir et, en quelque sorte protéger les restes du fourneau ; son épaisseur et sa dureté ont certainement contribué à décourager l'instituteur Gachet.

Nous examinerons d'abord les pièces de molasse, puis nous classerons les « catelles » selon leur corps de chauffe et selon leur décoration ; ensuite, nous montrerons les procédés de

[1] Archives de Favières.

fabrication et de montage utilisés ; et enfin, nous tâcherons d'établir la date du poêle.

Molasse. A part quelques restes d'encadrement de baies, hélas trop rares, nous avons trouvé dans l'amas de carreaux cinq blocs de molasse travaillée : d'après leur profil, nous pouvons les répartir en deux groupes : *a)* surface verticale ; la partie supérieure est diminuée par un simple chanfrein ; *b)* surface verticale, puis diminution de l'épaisseur par une moulure dont les éléments principaux sont deux baguettes et un listel posé de biais, enfin nouvelle surface verticale.

Le groupe *a)* est représenté par deux pièces : l'une est rectiligne, tandis que l'autre est curviligne. Le groupe *b)* nous donne aussi une pièce droite, plus deux courbes.

Les proportions de ces pierres nous font penser qu'elles faisaient partie d'un ensemble formé de deux assises et dont le plan dessinait un U ; *a)* formait la partie inférieure, sur quoi reposait *b)*. Dans la zone curviligne, le rayon maximum (la base) était de 67 cm. ; le minimum (sommet) 51 cm. (à l'extérieur).

La correspondance sensible entre ce plus petit rayon et celui du cylindre de « catelles » autorise une supposition assez vraisemblable : les blocs de molasse en question appartiennent à la base du poêle. Le foyer proprement dit devait se trouver là, dans une situation permettant d'éviter un contact trop direct entre le brasier et les carreaux. Les deux branches du U allaient se souder au mur oriental de la chambre, donnant ainsi au cylindre de carreaux une position entièrement dégagée : la paroi n'empêchait pas le rayonnement de la chaleur en tous sens ; bien mieux, elle faisait office de réflecteur.

Large de 1,34 m., la partie inférieure de cette base s'avançait à 1,45 m. du mur auquel elle était adossée ; le diamètre du cylindre de carreaux était d'environ 1 m., soit à peine plus faible que celui du haut de la base. Hauteur de la base en molasse, 0,76 m.

Carreaux. Un carreau de poêle se compose de deux parties : la surface visible émaillée, plane ou convexe, décorée en relief ou en couleurs ; et la partie postérieure, soit corps de chauffe, cachée dans la masse du fourneau, et formée d'un pot dont la forme et la position varient suivant les types. Ces remarques justifient la double classification que nous allons faire des débris trouvés dans la tour de Mont-le-Vieux.

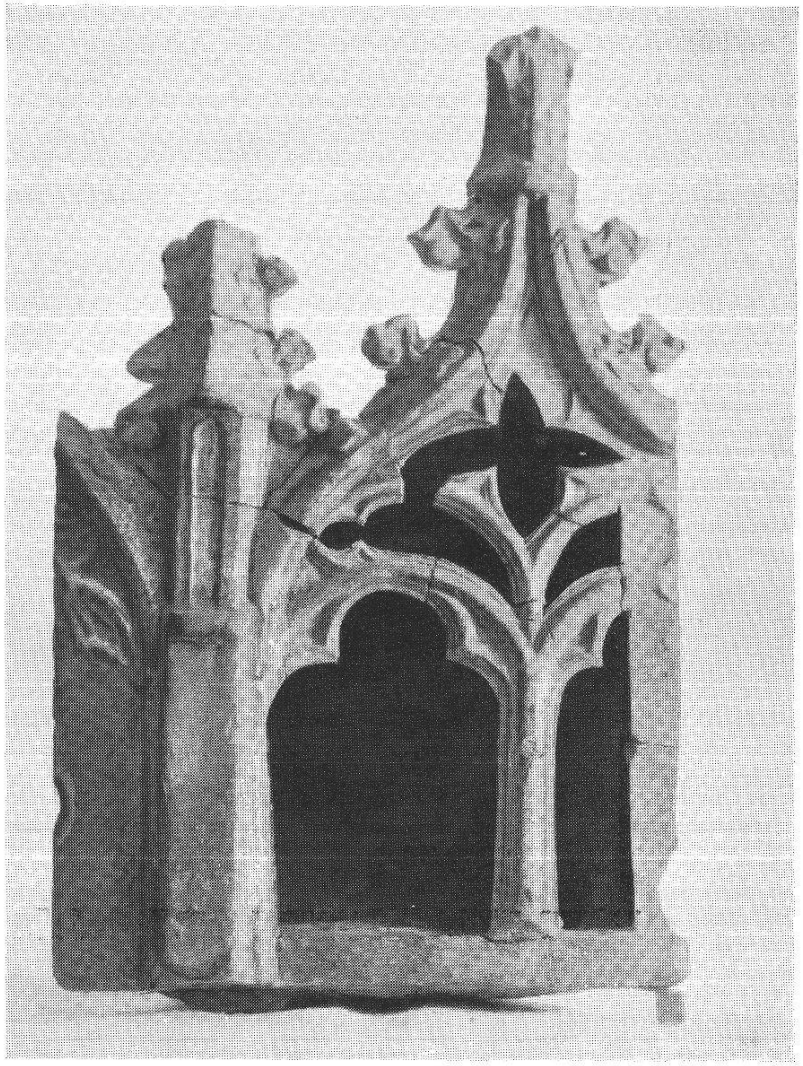

Catelles du poêle de Mont-le-Vieux

(Clichés Morel)

1. *Classification basée sur l'examen du corps de chauffe :*

Type A : le pot a son *axe horizontal* et est ouvert totalement vers l'intérieur du poêle. A ce type appartiennent les pièces les plus lourdes et massives, placées à la base de l'ensemble, directement sur la seconde assise de molasse.

Type B : le pot a son *axe vertical* ; il est un demi-cylindre, à base plate et à sommet plus ou moins bombé. La surface décorée de la catelle est donc mieux protégée de la violence du feu. A ce type appartiennent des pièces plus légères que je groupe en deux sous-types :

Ba : la surface décorée est *pleine*, et le pot de chauffe présente une ouverture elliptique permettant à la chaleur du foyer de pénétrer, tout en maintenant les flammes à distance.

Bb : la surface décorée étant *ajourée*, l'ouverture elliptique n'est pas pratiquée (elle provoquerait un faux tirage, et une émission désagréable de fumée et d'étincelles) ; la partie concave du pot étant plus ou moins visible de l'extérieur, l'artisan l'a émaillée en partie. Les logettes ainsi ménagées devaient alléger fort heureusement l'aspect plutôt massif du poêle.

Type C : le pot, totalement ouvert, a son axe vertical ; la surface émaillée forme un dôme. Ce type formait la fermeture supérieure du fourneau (pièces très légères) et augmentait ingénieusement la surface chauffante.

2. *Classification basée sur l'examen de la surface décorée*

Remarquons en premier lieu que toutes les catelles de type A et B sont munies d'un pilastre simple, flanqué de deux colonnettes engagées ; cet ensemble se trouve à faible distance du bord de la catelle. Il est, qu'on nous pardonne cette expression héraldique employée peu à propos, mais par souci de clarté, tantôt à dextre et tantôt à sénestre. Quand plusieurs carreaux ont le même décor, le pilastre se trouve toujours du même côté. La superposition des assises de catelles était conçue de telle manière que les joints correspondent verticalement au milieu des carreaux de la suivante : ce qui rendait nécessaire les deux types de position du pilastre dont nous avons parlé, et ce qui nous permet de rétablir, à partir des vestiges que nous possédons, la succession verticale des assises de carreaux. Nous donnerons maintenant la liste des carreaux, dans l'ordre de succession, de la base au couronnement, avec une description sommaire du décor moulé qu'ils portent ; cet ordre est reconstitué d'une part d'après l'alternance de position du pilastre et, d'autre part, en tenant compte de l'observation suivante : certaines catelles nous donnent le pilastre basé sur un socle, d'autres

nous le donnent tout simple, d'autres montrent un pilastre supportant une corniche, ou encore amorti en pinacle : l'existence de deux types de socle et de deux types de couronnement indique que le cylindre de catelles était composé de deux zones superposées, et comprenant chacune plusieurs assises, et formant un magnifique ensemble.

Zone inférieure :

I. — Type A (cf. plus haut) : Pièce la plus massive, munie à la base d'un soubassement de profil rectangulaire et décorée d'un griffon passant tourné vers le pilastre, soit à sénestre. Débris attestant 7 pièces ; hauteur 24 cm.

II. — Type A : Pilastre à dextre. Décor : aigle regardant le pilastre. Débris attestant 8 pièces ; hauteur 23 cm.

III. — Type A : Pilastre à sénestre. Décor : lion tourné vers le pilastre. Débris attestant 6 pièces ; hauteur 22,5 cm.

IV. — Type Ba : Pilastre à dextre. Décor : le pilastre porte une corniche : profil : surface inférieure concave ; supérieure : en toit incliné légèrement, plan ; médiane : plane, perpendiculaire à la supérieure. Un arc en accolade, formé par le prolongement des colonnettes engagées, orné de six crochets et surmonté d'un fleuron, porte six arcatures surbaissées. Un trilobé bâtard occupe le haut de chacune de ces dernières, ainsi que la grande accolade effilée. Débris attestant 9 pièces ; hauteur 24 cm.

La zone inférieure, couronnée par une corniche dont la projection tombe sur le bord du soubassement, comprenait donc quatre assises de catelles. Elle était divisée par les pilastres en arcatures larges de 17 cm. et hautes de 80 cm., et renfermant chacune un griffon, un aigle et un lion, regardant alternativement à sénestre et à dextre. La hauteur totale de ce premier tambour, compte tenu des lits faibles de glaise, était d'environ 94 à 95 cm. Rayon maximum (soubassement) : environ 50 cm.

Zone supérieure :

V. — Types Ba et Bb : A la base, soubassement à profil en quart de cercle, destiné à reposer sur le sommet de la corniche IV ; le pilastre né de ce quart-de-rond, à sénestre, est de nouveau flanqué de deux colonnettes engagées ; son plan accuse des dimensions légèrement inférieures à celles des pilastres du bas. Décor cantonné dans la partie haute de la catelle : fleurs et feuilles gothiques stylisées, un peu lourdes et empâtées. Dans les pièces de type Bb, les fleurs et feuilles forment une dentelle ajourée, masquant le haut de la logette. Débris attestant 8 pièces Ba et 6 pièces Bb. Hauteur 19,5 cm. ; rayon diminué depuis ici de 3 cm.

VI. — Type Ba : Pilastre à dextre. A cette assise appartiennent plusieurs pièces diversement décorées, dont l'ordre horizontal ne peut être précisé :

VI a : Décor : deux clefs entrecroisées (emblème pontifical) ; les poignées, élégamment quadrilobées, sont reliées par un cordon noué, terminé en pompons. Au sommet de la catelle, curieuse figure qui semble à premier abord être un demi-soleil rayonnant, mais qui est un ange, peut-être un chérubin (tête auréolée, bord des ailes horizontal ; une demi-couronne de rayons relie les ailes par le bas). On remarque aussi des rayons, moins nombreux, sur les côtés de la catelle. Débris attestant 9 pièces ; hauteur 26,5 cm.

VI b : Décor : quatre baies gothiques à deux arcs chacune sont disposées deux à deux sur les diagonales de la pièce ; les quatre clefs des voûtes occupent les angles, tandis que le bas des baies, se brisant subtilement, forme un curieux assemblage au centre. Les triangles laissés libres par ce motif sont décorés de remplages simples et fins ; débris attestant 3 pièces ; hauteur 27 cm.

VI c : Décor armorié : 1 : écu « espagnol » à la croix, penché, timbré d'un casque (de profil à dextre) ; lambrequins très développés. Une pièce incomplète ; hauteur indéterminable.

2 : il convient de mentionner ici les misérables débris de deux pièces au moins, portant des restes de lambrequin, d'un cimier ailé, de lacs d'amour. L'état de ces catelles ne permet pas de les attribuer sûrement à cette assise ou à la suivante.

VII. — Types Ba et Bb : Pilastres à sénestre ; même remarque générale que pour l'assise VI.

VII a : Type Ba : Décor : écu à la croix, brochant sur les poignées de deux clefs entrecroisées ; au milieu, à la hauteur des pannerons et brochant légèrement sur les tiges, tiare (triregnum) sommée d'une croix de Saint-Maurice ; les fanons sont ornés de croisettes et, aux extrémités, de franges ; au sommet de la catelle, deux demi-soleils irradiants. Débris attestant 4 pièces ; hauteur 26,5 cm.

VII b : Décor : écu espagnol à la fasce, penché, timbré d'un casque (de profil à dextre, sommé d'une couronne à 3 fleurons visibles, d'où sort un fort plumet) ; lambrequins très développés. Débris attestant 1 pièce de type Ba, et 1 pièce de type Bb ; hauteur 27 cm. Rapprocher éventuellement les débris mentionnés plus haut (VI c, 2).

VIII. — Type Bb : Pilastre à dextre, amorti par un pinacle à crochets et à fleuron. Comme dans la catelle IV, les colonnettes engagées se prolongent en un arc en accolade effilé, décoré de crochets et sommé d'un gros fleuron. L'arc enferme deux baies jumelles surbaissées (intérieur : trilobé bâtard) ajourées que surmontent deux

petites baies gothiques curieusement courbées, et une sorte de quatre-feuilles, le tout découpé à jour. Cette série très fragile est mal conservée ; des fragments en ont été découverts en 1867, peu nombreux et peu considérables. Nos sondages ont amené des débris attestant 6 pièces ; hauteur 31,5 cm.

La zone supérieure, terminée par cette hardie dentelle de terre cuite et vernissée, comprenait donc aussi quatre assises de carreaux ; hauteur (en comptant les lits) : 87 cm. Comme la zone inférieure, elle était divisée en niches verticales. Mais le décor était plus varié, et allégé par plusieurs catelles ajourées. Toutefois, la parenté du décor architectural entre les deux tambours est frappante.

La couverture supérieure du poêle était faite de catelles spéciales :

IX. — Type C : la surface émaillée est à peu près hémisphérique. L'ensemble des catelles de ce genre devait former une succession de petits dômes apparaissant entre les découpures du faîte. Le nombre de ces fragiles coupoles n'est pas établi.

3. *Structure et fabrication des carreaux.*

a) *Surface extérieure :*

Une feuille d'argile molle est soigneusement plaquée dans le moule, et amenée à une épaisseur de 6 à 8 mm. Le décor en bas-relief (aigle, lion, blason, etc.) augmente cette mesure de 100 % là où il est le plus saillant. Aux soubassements, pilastres et corniches, saillant de 2 à 3 cm., la matière molle épouse complètement les formes du moule et détermine dans la surface intérieure de la plaque des gorges consolidées de deux manières : les soubassements sont renforcés par un excédent de pâte, dépassant le bord du moule, et repliée dans la dépression pour doubler l'argile étirée ; les pilastres et les corniches sont consolidées à leurs extrémités et au milieu par de petits bouchons de terre glaise. La surface interne de la partie moulée est alors grossièrement lissée. On ne la laisse que peu durcir, puis on lui colle le corps de chauffe préalablement fabriqué.

b) *Corps de chauffe* (cf. p. 185, chiffre 1)

Type A : il est tourné comme une torche, sans fond, puis déformé pour donner un carré aux angles arrondis correspondant aux dimensions de la face décorée. On le laisse sécher légèrement, pour pouvoir le manier sans trop le gâter, et on le colle sur la surface (a) qui n'a pas encore été retirée du moule. Le faible degré de siccité permet une adhérence convenable ; par surcroît de précaution, on adjoint des bandes de terre molle liant le pot à la face, tout autour de la suture.

Type C : mêmes opérations, sauf que le pot reste à tracé circulaire.

Type B : l'artisan tourne des vases à fond plat et à surface latérale cylindrique ; vers le sommet, il ramène l'argile au centre, formant

une sorte de coupole surbaissée, dont le haut conserve un petit trou (pour le doigt du tourneur). Cet orifice est ensuite fermé par un petit bouchon de glaise, et on laisse sécher un peu. Puis ce pot entièrement fermé est coupé au couteau suivant un plan axial ; la tranche de chaque moitié est frappée légèrement au couteau, afin d'obtenir des stries permettant une meilleure liaison avec la surface décorée. Le collage du corps de chauffe semi-cylindrique à la surface encore posée dans le moule se fait comme nous l'avons dit sous lettre a). L'ouverture latérale ellipsoïdale a été préalablement découpée au couteau, quand il s'agit du type Ba (je rappelle que le type Bb n'a pas ce trou).

c) *Emaillage*

Une fois séchée, la catelle complète est démoulée et engobée sur sa face décorée (types A, Ba et C) ; l'engobe pénètre dans la logette des pièces de type Bb. L'émail cru, composé d'oxyde de plomb, de quartz et d'une petite quantité d'oxyde de cuivre destiné à fournir la belle couleur vert sombre, est appliqué à l'état pulvérulent ; notons en passant que cette opération, pratiquée fréquemment par l'artisan, finissait par être fort dangereuse pour sa santé (aspiration de poussières toxiques). L'émaillage à sec est très bon sur la surface extérieure, mais assez piètre parfois dans les logettes difficiles à atteindre régulièrement. Le découpage au couteau des catelles ajourées se faisait entre le démoulage et l'engobage. Cuisson : rien de particulier à signaler.

Telles sont les indications que les catelles retrouvées nous donnent encore sur les procédés de fabrication utilisés. Nous n'avons pas repéré où travaillait l'artisan : une fabrique importante existait alors à Genève, selon ce que me dit M. Louis Blondel ; une étude comparative à laquelle je n'ai pas pu me livrer pour l'instant, permettrait probablement d'établir l'origine de nos carreaux.

4. *Montage du poêle*

Il a été réalisé sur place, évidemment. La base a été maçonnée, et la liaison des pièces de molasse renforcée ici et là par des crampons métalliques.

Plusieurs débris de catelles portaient, lors de nos travaux, des traces de terre très grasse ; d'après ce que l'examen méthodique des tranchées nous a montré, cette glaise ne peut qu'être en place : c'est le dernier vestige du procédé employé pour assurer la liaison des carreaux entre eux : disposés par assises régulières et ne présentant que des joints très fins, ils étaient fixés les uns aux autres par une masse de terre grasse remplissant tous les espaces laissés vides entre les corps de chauffe ; il

est possible qu'une armature métallique, faite de barres, ait renforcé le tout : les catelles VIII présentent, à l'arrière du corps, deux forts becs de terre cuite qui me paraissent trahir ce secret. La solidité était augmentée par le fait que les joints d'une assise correspondaient toujours au milieu des carreaux des deux assises voisines. Il semble qu'on ait utilisé par endroits des clous, dont quelques traces subsistent dans la partie supérieure de certains pots de chauffe. L'épaisseur de la glaise ne devait guère excéder 9 cm., pour laisser libres les ouvertures ellipsoïdales destinées à la bonne répartition de la chaleur.

Il est possible, à en juger par la présence de demi-catelles, cassées très proprement, que la partie inférieure du poêle (I-IV) n'ait formé qu'une moitié de cylindre, selon le tracé de la base en U ; la colonne complète n'aurait commencé qu'à l'assise des carreaux V.

Je ne vois pas comment était montée la couverture (carreaux IX).

Le poêle complet devait avoir fière allure ; si, aux 76 cm. de la base en molasse, nous ajoutons les 95 cm. du tambour inférieur et les 87 cm. du supérieur, nous obtenons une hauteur totale de 2,58 m. Le diamètre variait de 1,34 m. au sol, à environ 0,80 m. au couronnement, en passant par 1 m. au bas du tambour inférieur.

5. *Date du poêle*

Les éléments architecturaux de son décor appartiennent à un gothique commençant à décliner ; certains détails font penser au milieu du XVe siècle ; l'arc des catelles VIII ressemble étonnamment à celui qui décore l'entrée de la tour de Colombier sur Morges, où l'on se souvient de Félix V [1]. D'autre part, nous pouvons tirer des données utiles des carreaux armoriés :

Les catelles VII a portent les armes de Félix V, cet Amédée VIII, duc de Savoie, élu « pape » par le « concile » de Bâle, le 5 novembre 1439, et couronné le 24 juillet suivant. Ayant vécu surtout à Lausanne dès novembre 1442, il y abdiqua le « pontificat » le 7 avril 1449 ; il mourut à Genève le 7 juin 1451 [2].

---

[1] *Cahiers vaudois*, 4, p. 80.

[2] F. Cognasso, *Amedeo VIII*, 2 vol., 1930 ; t. II, p. 186, 194, 196-197, 200 et 203.

Son portrait, peint à la fresque, est conservé au château de son conseiller et ami, Henri de Colombier (sur Morges) ; à Mont-le-Vieux, propriété de la famille de Viry, fort bien en cour d'Amédée VIII, voici notre poêle ; comme ce château de Mont n'a jamais appartenu à Félix V, nous pouvons supposer que le sire du lieu a voulu en faire une demeure digne de recevoir le pape savoyard ; ce pontife voyageait volontiers de Lausanne à Genève, et les meilleurs de ses anciens sujets se faisaient probablement un honneur de le recevoir. Le bâtiment du château où se trouvait le poêle est bien antérieur au XVe siècle ; mais il a été en partie rénové et rendu confortable à ce moment ; l'installation du magnifique fourneau de catelles n'est qu'un travail parmi d'autres (amélioration des revêtements intérieurs, probablement ouverture de baies modernes).

C'est entre 1440 et 1451 (Félix ayant conservé le droit aux insignes pontificaux après son abdication) que le poêle fut monté ; il est probable que ce laps de temps doit être limité aux années 1442 (novembre) à 1449 (avril), durant lesquelles Félix pontifia à Lausanne. Jacques de Viry, ou son fils Amédée III, ont-ils voulu mettre leur château de Mont, sis presque à mi-chemin entre Lausanne et Genève, à la disposition du pape sans Vatican ? cela paraît très vraisemblable.

Les autres catelles armoriées ne m'apprennent rien de propre à préciser la date du poêle : VI c est probablement de Savoie ; VII b pourrait être de Conflens primitif [1] ou de Lugrin [2], mais ce que je sais de l'histoire de Mont-le-Vieux ne me permet pas d'expliquer leur présence ici. Ni Galbreath ni Foras ne m'ont apporté une solution satisfaisante.

Les poêles de catelles de cette époque ne sont pas rares dans les ruines de nos châteaux ; pourtant, ils sont très mal connus. Que l'on me permette d'attribuer cette méconnaissance à la négligence avec laquelle on « vide » trop souvent les substructures d'un établissement ruiné, au lieu d'y pratiquer une fouille lente et soignée. Il arrive que l'on voie le personnel du chantier, essentiellement préoccupé de dégager les bases des

---

[1] GALBREATH, *Armorial vaudois*, I, p. 146.
[2] *Ibid.*, II, p. 404.

murs, bouleverser complètement l'amas des débris d'un poêle intéressant ; on se contente de ramasser les fragments les plus gros ; toutes les miettes méprisées passent aux déblais et, dans la suite, il est impossible de reconstituer les carreaux, et de se faire une idée précise du poêle entier. On ne saurait trop recommander à ceux qui tombent sur de tels restes lors de sondages, de *tout* ramasser ; si on le faisait régulièrement, on finirait par connaître nos fourneaux médiévaux aussi bien que leurs descendants des XVIIe et XVIIIe siècles. La documentation ne manque pas, mais on la dédaigne.

Ce que nous avons retrouvé du poêle de Mont-le-Vieux est fort beau, et atteste un réel luxe dans l'aménagement du donjon, au milieu du XVe siècle. Le décor des catelles, s'il est parfois un peu lourd et empâté, ne manque pas d'allure. Viry a su rendre sa demeure de Mont agréable et accueillante ; nous ne pouvons pas nous empêcher de comparer le travail fait ici à celui de Henri de Colombier, contemporain et appartenant au même milieu.

V. *Le développement du complexe fortifié et sa décadence*

Remontant au milieu du XIIe siècle, le château de Mont-le-Vieux ne comprenait d'abord qu'une grosse tour entourée d'une enceinte concentrique (cf. plan : G et H, H, H, E). L'entrée se trouvait-elle en E (cf. plan) ? C'est possible sans être sûr. Selon le procédé classique, l'accès dans le donjon devait être ménagé à quelque 10 m. au-dessus du sol.

En 1255, Guillaume de Prangins appose son sceau à une vente faite par un homme qu'il appelle « Guido de Monte castello meo » (*MDR*, V[1], 1845, p. 160). S'agit-il d'un ministérial, peut-être d'un lointain ancêtre des Mestral de Mont, chargé de la garde du lieu ? Si le bourg de Mont, dont les ruines subsistent, paraît remonter au premier quart du XIVe siècle, rien n'empêche de penser que des maisons ont existé sur l'esplanade méridionale du temps des seigneurs de Cossonay-Prangins. Le bourg de Mont-le-Grand est mentionné en 996 déjà, et l'origine des localités bâties à l'abri d'un château se perd dans la nuit des temps : toujours les propriétaires de forts ont eu intérêt à attirer des hommes propres à former, cas échéant,

une garnison [1]. Toujours aussi, et particulièrement depuis la chute de l'empire romain, les paysans ont trouvé utile de pouvoir se mettre en sûreté en cas de conflit armé. L'esplanade de Mont-le-Vieux a pu servir de refuge dès la construction du premier fort, même si elle n'est devenue un *bourg* proprement dit que plus tard. Je me demande si les fossés défendant les fronts méridional et occidental des ruines (plan : U, U, U, U'), très peu nécessaires devant une enceinte construite au sommet de pentes rapides, ne seraient pas plus anciens que le mur de défense ? Au midi de la tour G et de sa chemise se serait étendue une enceinte à la mode du haut moyen âge, faite de fossés et de palissades, à l'intérieur de laquelle on pouvait habiter, ou du moins se réfugier en cas de guerre ? Cette ligne de défense aurait été simplement perfectionnée par les Savoyards. La distance séparant, au fort, les enceintes H et N, U, N' fait supposer qu'ici l'enceinte extérieure fut bâtie sur la contrescarpe d'un fossé primitif, alors transformé en terrasse.

Amédée V de Savoie et son frère Louis Ier, baron de Vaud, arrachèrent Mont aux seigneurs de Prangins en été 1293 ; le château fut attribué à Louis au début de juillet de cette année-là.

Les comptes de Rodolphe de Montmajeur (24 avril 1303-6 mars 1304) mentionnent parmi les dépenses : « Sibi, pro stipendio XIV hominum equitum, quos secum duxit et tenuit per V dies ad visitandum castra Domini, videlicet Thononis, Alingii, Gebenne, Corberie, Versoie, *Nividuni et Montium* » [2].

Enfin, en février 1315, l'affranchissement des hommes du château et du mandement de Mont est chose faite [3].

L'agrandissement du fort et la création (ou l'amélioration ?) du bourg paraissent avoir été l'œuvre de Louis Ier et de Louis II de Vaud, au début du XIVe siècle. Ces travaux comprennent : la construction de la grande enceinte enveloppant la motte et l'esplanade (plan : N, R, S, S', T, N', M, N) ; l'édification des deux rangées de maisons du bourg (plan : B, C, C') ; des modifications dans le secteur N, H, E (pour faciliter le nouveau passage de M à A), et peut-être la création de la salle F (à moins

---

[1] Cf. l'organisation des burgi romains, auxquels des soldats burgarii étaient attachés : GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 1re partie, p. 465.

[2] *MDG*, IX, 1855, p. 198.

[3] *MDR*, 34, p. 42-43.

qu'elle date déjà du XIIIe siècle, époque des Prangins? A cette étape de construction, percement de la porte F-G).

Le donjon paraît avoir été aménagé plus soigneusement au milieu du XVe siècle ; entre 1440 et 1451, on installe un grand poêle de catelles à un étage, probablement au premier, dans la chambre du sud-ouest.

Comme nous l'avons vu, les de Viry achetèrent en 1455 la seigneurie et le château de Rolle ; ce dernier fut perfectionné et Mont perdit de son importance. En octobre 1475, les troupes suisses incendièrent Mont-le-Vieux, qui ne fut jamais relevé de ses ruines : les centaines de fragments du poêle de 1440-1451, gisant pêle-mêle dans la couche de débris calcinés que nous avons fouillée, le prouvent. Si les Grosses de 1493 et de 1543 collectionnent impertubablement les reconnaissances relatives au château et au bourg, c'est que les divers droits et devoirs féodaux ont survécu quelque temps à l'établissement. Depuis 1597, le tout est reconnu en bloc, comme ruine et, en 1780, on voit des cultures s'étendre sur l'emplacement des chesaux et de la place du bourg disparu ; les arbres de ces jardins produisaient des rejetons au début du XXe siècle.

Il est intéressant de suivre, pour autant que c'est possible, l'évolution de la petite agglomération construite sur l'esplanade de Mont. Les Grosses de Balay (1404), Quisard (1493) et Lando (1543) sont actuellement notre seule documentation.

Les commissaires, définissant la position des chesaux pour lesquels les reconnaissances sont prêtées, emploient plusieurs expressions : burgus, castrum et burgus castri :

burgus	1404 : 4 fois	1493 : 8 fois	1543 : 8 fois
castrum	13 »	— »	— »
burgus castri	1 »	1 »	1 »

Burgus est une agglomération fortifiée, par opposition à *Villa*, ville ouverte, et surtout village. *Burgus castri* n'offre aucune difficulté. *Castrum* a deux sens : le fort (par exemple dans l'expression Burgus castri) et l'ensemble, y compris le bourg. Depuis le Bas-Empire (IVe siècle), castrum désigne une agglomération fortifiée, comprenant très fréquemment une « citadelle » plus ou moins importante. Ces Castra, très nombreux lors des grandes

invasions, ont dû impressionner les Barbares ; l'infériorité technique de ces derniers en matière de fortifications a certainement favorisé la survivance des traditions romaines. Le système du Bas-Empire a passé au moyen âge avec le mot qui servait à le désigner ; la lente reprise de la civilisation durant le haut moyen âge a évidemment réduit et les moyens et les proportions ; mais l'antique conception fondamentale, basée sur des nécessités élémentaires qui restent toujours les mêmes jusqu'en plein XIXe siècle, a survécu : il suffit d'examiner les plans des places fortes (châteaux-bourgs de notre pays, par exemple Mont-le-Grand, Mont-le-Vieux, Gruyère, Pont-en-Ogo, Arconciel, etc. (pour ne parler que des plus anciens conservés). Le « castrum Montis Veteris » est donc le complexe de fortifications et de constructions « civiles » dans son ensemble. Un regard sur la petite statistique que nous venons de donner montre que le terme burgus finit par l'emporter, et que celui de castrum tombe dans l'oubli. Un exemple très frappant de ce que nous avons écrit au sujet de castrum se trouve dans la Grosse Balay [1] : « Ex quodam orto sito ante postelam dicti *castri* (...) juxta muram *burgi* a parte jurie » ; l'examen des lieux démontre l'identité sur ce front sud de la fortification, entre le castrum (le tout) et le bourg (la partie méridionale ; cf. plan : D).

Dans nos Grosses, l'agglomération s'appelle castrum (ou burgus, ou burgus castri) Montis (ou de Montz), sans l'adjonction, en général, du qualificatif « le-Vieux », puisque le texte ne parle que de ce château-ci. Dans les mêmes recueils, on voit une agglomération nommée « Mont » tout court, et aussi une « Villa de Mont ». Au premier abord, on se demande ce que c'est : notre bourg ? ou celui de Mont-le-Grand ? ou encore le village de Mont/Rolle ? En réalité, c'est de Châtel qu'il s'agit. Voici quelques textes probants :

Balay (A. E. F.) 137 v. : Nycoud Baruffyn tient une maison sise « apud Montz, (...) juxta viam publicam tendentem de Burtignier versus Albonam a parte lacus, et affrontat vie publice tendenti de Montz apud Exertines a borea ». C'est à Châtel, où passe le chemin des Rémiers (Burtigny-Aubonne), et d'où un chemin gagne directement Essertines.

---

[1] A. E. F., fol. 139 v.

Ibidem, 136 v. : Terre située dans le territoire d'Essertines, lieu-dit « Ou Bout », « juxta viam publicam tendentem de Exertines versus villam Castri de Montz ». Ce village du Château de Mont est distinct du bourg du même château ; il est situé plus haut : « In villa de Montz supra castrum » (138 r.).

Dans les Grosses postérieures, Châtel est souvent appelé *Mont*, mais ce n'est plus la règle : Quisard, 467 r. : « Inter castrum et villam de Mont, seu loco dicto en Vernay » (Le Vernay se trouve à l'orient des Chentres, dans le haut de la Combe de Châtel). Ibid., 324 r. : « Castellum supra Mont ». Lando, 247 r. : « In villa de Mont » ; ibid., 248 r. : « In villa de Chastel » (on trouve aussi « Castel ») ; ibid., 249 v. : « Apud Chastel in villa de Mont » ; ibid., 261 r. : « In villa de Mont le Chastel ».

Il est donc parfaitement clair que le village de Châtel a porté, comme le bourg, le nom de Mont ; cette homonymie entre deux localités si rapprochées (environ 500 m.) s'explique aisément. Le bourg de Mont était, comme tous nos petits villages fortifiés, très malcommode pour des paysans : la place y manquait pour développer les ruraux, pour abriter régulièrement le bétail ; les terres à cultiver se trouvaient loin, l'eau était peut-être peu abondante ; la fermeture des portes chaque soir était une gêne en temps normal, etc. C'est pourquoi les habitants cherchèrent peu à peu ce qui leur manquait ; ayant peut-être commencé par de simples ruraux, ils finirent par se construire des fermes et par organiser tout un village, dans un endroit ouvert et pratique. Dans le cas de Mont-le-Vieux, la croisée des chemins Burtigny-Aubonne et Rolle (ou Tartegnins, Gilly)-Essertines offrait plusieurs voies de communication faciles ; les bonnes terres du plateau étaient à portée immédiate ; le seul inconvénient était la bise, que l'on réussit à éviter en bâtissant le village légèrement en contrebas, au midi.

Le nom passa lentement de l'ancien bourg, lentement délaissé, au village ouvert : les gens du pays se contentaient de dire « Mont », et les greffiers en mal de précisions distinguaient en préfixant burgus (castrum) ou villa : bourg ou village de Mont. Nous souvenant qu'au début du XVe siècle, le fort et le bourg étaient désignés par le terme de castrum, nous ne nous étonnerons pas que leurs habitants aient dit demeurer « au château », mieux, « Ou Chastel », tout comme ils disaient demeurer « à

Mont ». Le nom Chastel a aussi passé au village neuf, et il y a éclipsé le toponyme Mont. L'existence de villages appelés actuellement Châtel, et étant les successeurs d'un bourg moyen-âgeux abandonné, est attestée ailleurs (par exemple : Châtel entre Bex et Saint-Maurice, près des ruines de Duin ; Châtel entre Broc et Charmey, près des ruines de Montsalvan).

L'abandon définitif du bourg fut certainement le résultat de l'incendie de 1475 ; mais, très tôt déjà, les habitants eurent une ou plusieurs maisons dans les villages environnants :

1404 : prêtent reconnaissance pour des chesaux du bourg : 20 personnes (ou groupes), parmi lesquelles 6 ont une maison à Châtel, 4 à Essertines, 4 à Bugnaux, 1 à Tartegnin, 1 à Aubonne et 1 à Gimel. Seuls 3 tenanciers paraissent n'avoir résidé qu'au bourg.

1493 : plus personne n'habite au bourg ; sur les 10 tenanciers, 2 ont une maison à Châtel, 3 à Essertines, 4 à Bugnaux et 1 à Gilly.

1543 : personne n'habite au bourg ; sur 9 tenanciers prêtant reconnaissance, 2 ont une maison à Châtel, 3 à Essertines, 3 à Bugnaux et 1 à Gilly.

Dans les deux dernières Grosses, faites après l'incendie, plusieurs chesaux ont fait retour au seigneur du lieu (cf. description du bourg).

Si notre hypothèse concernant le sens de l'épithète « le Vieux » accolé à notre Mont est juste, l'abandon du bourg en faveur de Châtel dut avoir lieu dans la seconde moitié du XIVe siècle déjà : les tenanciers auraient donc cherché très tôt à posséder, pour le temps de paix, des exploitations agricoles mieux installées, quitte à rentrer au bourg en cas de complications politiques et militaires.

VI. *Conclusion*

Il est juste, avant que je termine, que je rende hommage à la mémoire de mes devanciers. S'il m'est arrivé, ici ou là, de les contredire en pensant avoir raison, je tiens à dire mon admiration pour les pionniers de notre histoire vaudoise : nous décelons des erreurs dans leurs travaux, comme nos successeurs en dénonceront dans nos recherches, s'ils jugent même intéressant de nous lire... Mais il est remarquable que tant de documents

aient été étudiés par ceux qui se sont trouvés, voici quelque cent ans, devant des problèmes que personne avant eux n'avait cherché à résoudre. Les de Gingins, les de Charrière et d'autres ont vécu en un temps où tout était à faire, et ils ont été vraiment les défricheurs du passé vaudois. C'est grâce à l'avance qu'ils ont réalisée que nous pouvons, chercheurs d'aujourd'hui, pénétrer dans de nouveaux secteurs et réunir des renseignements plus complets.

En pensant aux pages que je viens de rédiger, je ne me dissimule pas le nombre, ni l'importance des questions laissées sans réponses. Il serait nécessaire de reprendre l'histoire de toute la seigneurie de Mont-le-Vieux, en s'appuyant aussi sur les documents conservés aux archives d'Etat de Turin... il serait nécessaire d'ouvrir sur le Malagny un chantier assez considérable et fort coûteux... Peut-être la seule consolation est-elle celle que me donnait un cher ami, voué aux recherches historiques depuis de longues années : « Il faut laisser quelque chose pour ceux qui viendront plus tard... »

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

I. PÉRIODE DE COSSONAY-PRANGINS

Ulrich de Cossonay : mentionné en 1096. Allié à Sophie. *M. D. R.*, V[1], p. 7-10, 209-211.

Humbert I de Cossonay et Prangins (fils du précédent) : mentionné en 1142 ; allié à Berthe. *Op. cit.*, p. 11-17, 213.

Pierre de Cossonay et Prangins (fils du précédent) : mentionné de 1164 à 1188 ; allié à Mabilia (de Divonne ?). *Op. cit.*, p. 18-24, 213-214 ; *Chartes genevoises*, 15. — 1179 : Première mention du château de Mont(-le-Vieux) : BLONDEL, dans *Mélanges Charles Gilliard*, p. 220.

Jean I de Cossonay et Prangins (fils du précédent) : mentionné de 1200 à 1230 ; allié à Agnès. *M. D. R.*, V[1], p. 25-44, 214-215. — 1230-1235 : partage des terres entre les fils de Jean : l'aîné, Humbert II, eut Cossonay ; Guillaume eut Prangins (cf. ci-dessous). *Op. cit.*, p. 39.

Guillaume de Prangins (fils du précédent) : mentionné de février 1235 (v. st.) au 13 septembre 1267 (son testament) ; allié à Elisabeth, qui est veuve le 16 sept. 1267. *Op. cit.*, p. 155-170, 329-355. — 1255 : mention de Guy de Mont(le-Vieux) et de son « consanguineus » Humbert de Mont, dit de Vich. *Op. cit.*, p. 160. — 1267 : Après sa mort, ses fils se partagèrent les terres : l'aîné, Jean II, eut Prangins (avec Mont et Bioley), et Aymon eut Nyon. *Op. cit.*, p. 171.

Jean II de Prangins (fils du précédent) : allié à Ysabelle de Greysier ; mentionné de 1267 à 1284, date probable de sa mort, malgré l'opinion de Galbreath qui précise que son décès eut lieu entre le 25 octobre et le 29 décembre 1338 (*Sceaux vaudois*, p. 98), car, autour de 1300, ses enfants agissent librement au sujet de Mont et, depuis 1284, Aymon de Nyon s'intitule parfois Seigneur de Prangins. D'où :

Aymon de Nyon (frère du précédent) : mentionné comme sire de Prangins en 1284 (probablement comme tuteur des fils de Jean II ?). *Op. cit.*, p. 179. On ne lui connaît ni femme, ni enfants. De Charrière estime qu'il a survécu à la catastrophe de l'été 1293 et pense le retrouver dans la trêve de 1297 entre Louis de Savoie et les nobles vaudois (*op. cit.*, p. 84) ; mais le texte des promesses de franchises accordées par Guillaume de Septemo aux habitants de Nyon le 5 juillet 1293 mentionne « Aymez de Prangins *chay en arriers* ». Cette formule française correspond au latin « *quondam* A. de Prangins », selon de nombreux exemples tirés de textes médiévaux, lequel signifie « *feu* A. de Prangins ». Aymon a péri probablement au cours des opérations militaires dont sa seigneurie fut la victime. — 1293 : fin de juin et début de juillet : conquête de Prangins, Nyon, Bioley et Mont-(le-Vieux) par Amédée V de Savoie et son frère Louis I de Vaud. Une seconde campagne eut lieu peu après.

Pierre de Prangins et ses frères et sœurs (enfants de Jean II) : Comme on l'a vu dans la partie historique, ils n'eurent sur Prangins et Mont que des droits théoriques, défendus quelque temps dans le vain espoir d'un retour des choses. Ils étaient probablement mineurs lors des opérations de conquête de 1293, et n'agissent que plus tard.

Durant la période ci-dessus, en tout cas pendant les derniers temps, les terres dépendant de Mont-le-Vieux formaient un mandement et une châtellenie à part (cf. *M. D. R.*, V[1], p. 338-344, 359, 363 à corriger « Dudo » ! etc.).

II. PÉRIODE DE SAVOIE-VAUD ET DE LA BAUME

Louis I de Savoie-Vaud : Prend une part importante à la campagne contre Aymon de Nyon-Prangins (*M. D. G.*, XIV, p. 234). 9 juillet 1293 : devient « seigneur » de Mont-le-Vieux et de Biolley (*Op. cit.*, p. 235). Châtelains connus de (Mont-le-Vieux) : *Guigonet de Begnins*, donzel, mentionné en 1299, le 16 octobre (A. C. V., Bonmont, n° 260). Galbreath mentionne encore (dans le même document) par erreur : Guill. Junini, châtelain de Mont, et Jean de Changins, vidome de Mont (*Sceaux vaudois*, p. 150 et 53). Vérification faite sur l'original, il s'agit de « Guillermus Junini (ou Juvini ?) castellanus de Nions » et de « Johannes de Changins domicellus, vicedominus de Nions » : regardé de près, le texte porte nettement *Nions* (avec le point sur l'i) et non *Mons*. — *Druet des Portes*, mentionné en janvier 1302 (v. st. 1301) et en l'an 1302 (v. st.) comme castellanus de Montibus pro illustrissimo domino *Amedeo Comite Sabaudie* (A. C. V., Bonmont, n° 255) : cette mention du comte étonne, car la châtellenie dépendait de baron de Vaud, selon les autres documents. Louis I étant mort en 1302, après le 13 janvier (n. st.), il se pourrait que Druet eût relevé momentanément du comte. Il ne s'agit en aucun cas de droits directs et durables des comtes sur Mont. (Cf. *M. D. R.*, XXXIV, p. 37-38 ; Foras, V, p. 447.)

Louis II de Savoie-Vaud (fils du précédent) : « Seigneur » de Mont-le-Vieux de 1302 à sa mort (18-29 janvier 1349, Foras, V, p. 447). Châtelains connus : *Druet des Portes*, mentionné encore en juillet 1302 et en novembre 1304 (A.C.V., Bonmont, n° 260 ; formes *de Portis* et *de Porta*). *Jacques de Porabant*, donzel, mentionné 28 juin 1322 (A. C. V., Bonmont, n° 298), 4 juillet 1327, 27 mars 1330 (*M. D. R.*, XXXIV, p. 46). Son lieutenant (locumtenens) *Mermet de Beleys*, mentionné le 28 juin 1322 (A. C. V., Bonmont, n° 260). *Aymon de Chatenay* et *Pierre de Châtillon*, châtelains de Rolle et des Monts pour Louis II n'appartiennent peut-être pas à Mont-le-Vieux (GALBREATH, *Sceaux vaudois*, p. 53 ; *Armorial vaudois*, I, p. 124). — 1303-1304 : Visite du château par Rodolphe de Montmajeur, bailli du Chablais et du Genevois (*M. D. G.*, IX, p. 198). — 1306 : Samedi avant la Saint-Urbain : Louis II inféode la Mestralie à Pierre ff. Etienne de Mont, dit de Layderrier (*M. D. R.*, XXXIV, p. 41). — 1314 : Février : Les hommes du château de Mont ayant été affranchis, les charges de la métralie sont modifiées et confirmées à Pierre ; première mention des prieurs de la communauté. (*Recueil de généalogies vaudoises*, II, p. 5 ; *M. D. R.*, XXXIV, p. 42-43.) La charge de métral, fief héréditaire, est ensuite transmise de père en fils (*M. D. R.*, XXXIV, p. 40-46).

Catherine de Savoie-Vaud (fille du précédent) : Hérite de son père ; en l'absence de Catherine, le gouvernement est assuré par la veuve de Louis II, Isabelle de Châlon. — 19 juin 1359 : Catherine et son mari, Guillaume, comte de Namur, inféodent Mont-le-Vieux à Guillaume de la Baume, seigneur de L'Abergement et d'Aubonne (*M. D. R.*, XXXIV, p. 46). — 21 juillet 1359 : Guillaume de la Baume confirme la métralie à Jean, fils de François et petit-fils de Pierre Mestral de Mont (*M. D. R.*, XXXIV, p. 46). Guillaume de la Baume meurt en 1360 ou 1362 (*Op. cit.*, p. 47).

III. PÉRIODE DE VIRY

Luque de la Baume, veuve d'Amédée I de Viry (sœur de Guillaume de la Baume) : Veuve depuis le 21 juin 1359, ou même avant (Foras, V, p. 366). — 5 février 1366/7 : Amédée VI, comte de Savoie, inféode Mont-le-Vieux à Luque (A. E. F., *Grosse Balay*, n° 136, fol. 134 v.) La Dame de Mont meurt après le 1er mars 1383 (Foras, V, p. 366) ; auparavant, elle agit fréquemment avec son fils Gallois, ou le laisse agir en son nom (*M. D. R.*, XXXIV, p. 47-50).

Gallois de Viry (fils de la précédente) : allié à Bonne de Seyssel ; seigneur avec sa mère. Il meurt entre le 26 juin 1392 et le 5 novembre 1393. Il n'a jamais été seul seigneur de Mont, car sa mère lui a survécu : cf. *M. D. R.*, III, p. 682 : le 15 novembre 1393 : « Expresso mandato prefate domine Luce, Bone de Seyssello et *Amedei* de Virier eius filii, dominorum de Mont » (Foras, V, p. 366 ; *M. D. R.*, XXXIV, p. 48-50). — 8 février 1388-1389 : Première mention de Mons *Vetus* (A. C. V., C VIIa 433 ; voir partie toponymique ; *M. D. R.*, XXXIV, p. 40). — 1399 : Première mention en français : Monloueys (*M. D. R.*, III, p. 686 ; cf. partie toponymique). Châtelain : *Jaquemet de Magnye :* mentionné le 9 mars 1375 (style de la Nativité) ; *M. D. R.*, III, p. 649.

Amédée II de Viry (fils du précédent) : allié à Bonne d'Hauteville. Première mention : 19 juillet 1399. Décédé avant le 8 octobre 1420. *M. D. R.*, XXXIV, p. 51. — 23 octobre 1402 : fin du conflit opposant Jean de la Baume à Amédée de Viry, au sujet de Mont ; Amédée est confirmé dans ses droits (Foras, V, p. 366). — 22 août et 18 novembre 1404 : Reconnaissances d'Amédée II pour

Mont-le-Vieux, en faveur du comte de Savoie (A. E. F., *Grosse Balay*, n° 136, fol. 88 v. et 134 v.)

Jacques de Viry (frère du précédent) : allié à Marguerite d'Hauteville, sœur de Bonne mentionnée ci-dessus (Foras, V, p. 368). *M. D. R.*, XXXIV, p. 51-52. Mort avant le 10 juin 1447, il testa le 21 février 1444 ; il vivait le 31 août 1445 (Foras, V, p. 368). — 1440-1451, ou plus probablement 1442-1449 : Rénovation intérieure de certaines parties du donjon ; installation du grand poêle retrouvé en 1947 (cf. description des ruines).

Amédée III de Viry (fils du précédent) : allié à Jeanne de Compey-Gruffy ; première mention : 13 octobre 1444. — 25 septembre 1455 : Achète le château et la seigneurie de Rolle (où les Sallenove avaient eu des droits au XIIIe siècle déjà). *M. D. R.*, XXXIV, p. 52, 59-60. — 22 ou, plus probablement, 28 octobre 1475 : Incendie de Mont-le-Vieux par les Suisses (*M. D. R.*, XXXIV, p. 39 ; *M. D. R.*, XXVIII, p. 247 ; F. Campiche dans *R. H. V.*, 1922, p. 225 ss.) — 17 avril 1493 : Reconnaissance d'Amédée III pour Mont-le-Vieux, en faveur du duc de Savoie (A. C. V., *Grosse Quisard*, Fi 85, fol. 321 r.). Teste le 13 octobre 1481 et meurt entre le 23 août et le 20 novembre 1484 (Foras, V, p. 370).

Amédée IV de Viry (fils du précédent) : allié à Hélène de Menthon. Première mention : investiture en 1497. — 20 novembre 1484 : Erection des seigneuries de Rolle, Mont-le-Vieux et Coppet en une baronnie sous hommage unique (*M. D. R.*, XXXIV, p. 60-76). — 1514 : Châtelain *Jean Bolat*, mentionné le 26 mars (*M. D. R.*, XXXIV, p. 76). Amédée IV meurt entre le 21 janvier 1518 et le 13 janvier 1519 (Foras, V, 370).

Michel de Viry (fils du précédent). Première mention : 21 juin 1520 ; allié à Pauline de Vergy. *M. D. R.*, XXXIV, p. 76-81. — 2 mai 1528 : Il vend Mont-le-Vieux au duc *Charles de Savoie* (Foras, V, p. 370). La seigneurie passe ensuite à l'évêque de Bâle, *Nicolas de Diesbach*, puis à *Beaufort*.

IV. PÉRIODE DE BEAUFORT, DE STEIGER, KIRCHBERG

Jean-Amédée de Beaufort : allié à Clauda de Rye. Achète Mont entre 1531 et 1536. *M. D. R.*, XXXIV, p. 78-89. Le comte de Gruyère paraît avoir quelques droits à Mont comme créancier de Beaufort *(ibidem)*. — 8 avril 1543 : Reconnaissance de Beaufort pour Mont, en faveur de LL. EE. de Berne (A. C. V., *Grosse Lando*, Fi 55, fol. 2 r.). — 1558 : *Jean Steiger* achète Mont-le-Vieux, qui reste dans les mains de sa postérité jusqu'en 1736. *M. D. R.*, XXXIV, p. 89-117. — 1597 : Mention du « chesaux » du château de Mont-le-Vieux (*Op. cit.*, p. 92). — 1627 : Mention des « murailles, places et chesaulx du château de Mont le Vieulx » (A. C. V., *Grosse Bulet*, Fi 135, fol. 31 r.). — 1690 : Mention des murailles, places et chésal du dit (*M. D. R.*, XXXIV, p. 105). — 1736 : Sophie-Elisabeth Steiger, descendante directe de Jean susdit, épouse *Emmanuel Steiger*, parent éloigné, et lui apporte, entre autres, Mont-le-Vieux (*Op. cit.*, p. 117). — 1784 : A la mort de cet Emmanuel, sa fille Sophie-Charlotte apporte Mont-le-Vieux à son mari, Chs.-Rod. *Kirchberger* (*Op. cit.*, p. 117). — 1798 : Liquidation des droits féodaux.

PRINCIPALES SOURCES

Manuscrits :

Archives cantonales vaudoises (A. C. V.) :

Ab 2 :	Grosse Balay, Fiefs nobles du Pays de Vaud, 1403.
Fi 85 :	Grosse Quisard, Rolle et Mont-le-Vieux, 1493.
Fi 55 :	Grosse Lando, Rolle et Mont-le-Vieux, 1543.
Fg 135 :	Grosse Bulet, Rolle et Mont-le-Vieux, 1627.
Plans : 17a :	Aubonne, 1662-1686.
27-28 :	Pizy et Montherod, 1728.
329 :	Burtigny, 1729.
Titres de Bonmont :	nos 255, 260, 298.
C VIIa 433.	

Visites de paroisses dans le décanat d'Aubonne (XVe-XVIe siècles) : photographies.

Archives de l'Etat de Fribourg (A. E. F.) :

No 136 : Grosse Balay, Fiefs nobles du Pays de Vaud, 1404.

Archives de l'hoirie du Martheray, à Favières, Bugnaux-Rolle (Arch. Fav.) :

Rentier de Jean-Isaac du Martheray, pour 1780 sqq.
Plan d'une partie du domaine des Kirchberger, 1780 (géomètre : de Saillaux).
Plan cadastral moderne.
Lettres d'Albert Naef, archéologue cantonal, à Fernand du Martheray.

Imprimés :

Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande *(M. D. R.)* :

1re série :

III, 1841 : Fréd. de Charrière, *Recherches sur le couvent de Romainmôtier* (avec cartulaire).

VI, 1845 : Louis de Charrière, *Recherches sur les sires de Cossonay et ceux de Prangins, issus de leur famille.*

IX-XI, 1851-1857 : J.-J. Hisely, *Histoire du Comté de Gruyère.*

XIII, 1853 : Louis de Charrière, *Quelques éclaircissements sur l'histoire des sires de Cossonay et de Prangins* (p. 147-160). — Le même : *Eclaircissement relatif à celui des châteaux de Mont qui appartenait aux sires de Prangins* (p. 161-164).

XX, 1865 : F. de Gingins La Sarra, *Histoire de la Cité et du canton des Equestres.*

XXII-XXIII, 1867-1869 : Hisely et Gremaud, *Monuments de l'histoire du Comté de Gruyère.*

XXVI, 1870 : Louis de Charrière, *Les premiers sires de Mont* (p. 459-475). — *Les dynastes d'Aubonne* (p. 439-456).

XXVII, 1872 : François Forel, *Chartes communales du Pays de Vaud.*

XXVIII, 1873 : Louis de Charrière, *Les dynastes de Mont, soit des Monts, seconde maison* (p. 3-228). — Ernest Chavannes, *Les comptes de la ville inférieure de Lausanne, du 11 octobre 1475 au 11 octobre 1476* (p. 231-342).

XXXIV, 1879 : Louis de Charrière, *La baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux* (p. 35-122).

2e série :

VII, 1906 : HENRI JACCARD, *Essai de toponymie.*

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève *(M. D. G.)* :

IX, 1855 : ED. MALLET, *Aymon du Quart et Genève pendant son épiscopat, 1304-1311* (p. 89 sqq.).

XIII², 1863 : LULLIN et LE FORT, *Recueil des franchises et lois municipales des principales villes du diocèse de Genève.*

XIV, 1862 : *Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève* (Ed. Mallet).

L. DE CHARRIÈRE, *Les dynastes de Grandson jusqu'au XIIIe siècle.* Lausanne 1866.

GRENUS, *Documens relatifs à l'histoire du Pays de Vaud.* Genève 1817.

G. RAPP, *La seigneurie de Prangins du XIIIe siècle à la chute de l'Ancien Régime.* Lausanne 1942 (thèse).

FRANCESCO COGNASSO, *Amedeo VIII,* 1930.

FORAS, *Armorial et nobiliaire de Savoie.*

Recueil de généalogies vaudoises, publié par la Société vaudoise de généalogie. 1912 sqq.

GALBREATH, *Armorial vaudois.* Baugy-Clarens 1934.

GALBREATH, *Inventaire des sceaux vaudois.* Lausanne 1937.

LOUIS BLONDEL, *Les châteaux de La Côte,* dans *Mélanges offerts à Charles Gilliard* Lausanne 1944 (p. 219-224).

Cahiers vaudois, IV, 1914, FRÉD. GILLIARD, *Colombier sur Morges* (p. 79 sqq.).

PAUL AEBISCHER, *Les Martereys fribourgeois, Revue d'histoire suisse,* 1930.

MAX. REYMOND, *Les Martereys dans le canton de Vaud, Revue d'hist. ecclés. suisse,* 1909.

D. VIOLLIER, *Carte archéologique du Canton de Vaud.* Lausanne 1927.

V.-H. BOURGEOIS, *Les châteaux historiques du Canton de Vaud.* Bâle 1935.

ALB. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine.* Paris 1931.

LEVADE, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud.* Lausanne 1824.

MARTIGNIER et DE CROUSAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud.* Lausanne 1867.

E. MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud.* Lausanne, 1911 sqq.

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. (Abr. *D. H. B. S.*).

Cartes topographiques :

au 1 : 100 000 : Lausanne, Genève } pour le secteur de l'ancien Comté Equestre.

au 1 : 25 000 : Gimel (pour Bioley et Mont-le-Vieux).

OLIVIER DUBUIS.